

RENCONTRE ATTAF-ARAGCHI

TÉHÉRAN SALUE LA CONSTANCE D'ALGER

Page 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8602 LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

LE CODE PÉNAL À L'APN

Les nouveaux enjeux sur la table

Page 2

MANŒUVRES SIONISTES CONTRE AL-QODS

LA FERME RIPOSTE DE L'ALGÉRIE

Face aux tentatives d'altérer l'identité et la démographie d'Al-Qods, l'Algérie monte au créneau à l'ONU. Lors d'une réunion ministérielle en marge de la 81e Assemblée générale, Ahmed Attaf a exhorté les pays arabes et musulmans à passer du discours à une action juridique et diplomatique ferme pour contrer le fait accompli.

PAGE 3



GRANDS PROJETS NATIONAUX

L'Algérie mobilise l'élite de sa diaspora

Page 6

5 PAYS EN COMPÉTITION

Le cinéma mondial fait escale à Béjaïa

Page 9

CAP SUR BUJUMBURA

Les Verts lancent la campagne CAN 2027

Page 12

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

APN

Le code pénal à l'ordre du jour

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra ses travaux aujourd'hui lors d'une séance plénière consacrée à la présentation et à l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi portant code pénal.

Selon un communiqué de cette institution législative, l'ordre du jour de la séance prévoit la présentation du projet de loi, suivie des interventions des présidents des groupes parlementaires. Le représentant du gouvernement répondra ensuite aux questions et interventions des députés.

Il est prévu que le vote de ce projet de loi se fera jeudi prochain, lors d'une séance plénière, en même temps que la présentation du projet de loi portant approbation de l'ordonnance n° 26-01 relative au code de justice militaire.

Il convient de souligner que le ministre de la Justice a présenté il y a quelques jours ce projet de loi modifiant l'ordonnance n° 66-156 portant code pénal. Parmi les points clés de la révision, il y a la question de la peine de mort et la lutte contre la criminalité organisée. Il est prévu ainsi l'instauration de la peine capitale pour les auteurs de crimes d'incendie volontaire (pyromanes) et d'enlèvement d'enfants. Cette initiative intervient suite aux instructions du président de la République après les gigantesques incendies qui ont dévasté, cet été, des milliers d'hectares et provoqué la mort et la désolation dans des villages et des localités montagneuses. Le retour de l'application de la peine capitale en Algérie va mettre fin au moratoire en vigueur depuis 33 ans. Concernant la criminalité organisée, ces incendies criminels sont requalifiés et considérés comme relevant de la criminalité organisée en raison de leur gravité et de la menace directe sur l'ordre public. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemâa, avait indiqué que ce projet de loi « traduit la ferme volonté politique des hautes autorités du pays de lutter contre les crimes graves et d'assurer la dissuasion générale afin de protéger la patrie et les citoyens ».

Le texte prévoit « l'instauration de la peine de mort contre les auteurs de crimes d'incendie volontaire de forêts et de champs, de destruction volontaire de biens publics et privés commis au profit de parties étrangères dans le cadre de la trahison, de l'intelligence ou du crime organisé, ainsi qu'à l'encontre de quiconque tente de porter atteinte à la sécurité, à l'ordre public, à l'unité nationale ou à la stabilité économique et environnementale ». Le même texte propose des sanctions légales contre quiconque finance, incite ou participe à ces actes par quelque moyen que ce soit, y compris les réseaux sociaux.

Selon M. Boudjemâa, le projet « renforce la protection pénale des enfants à travers l'institution de la peine de mort à l'encontre des auteurs d'enlèvement d'enfants par tout moyen, avec aggravation de la peine lorsque le crime est accompagné de torture, d'agression sexuelle ou de sévices », en tant que mesure ferme face à la propagation de ces crimes ces dernières années.

Cette modification majeure dans le code pénal constitue une expression de la position ferme de l'Etat en matière de protection de la sécurité de la société et de ses ressources nationales, après les grands ravages économiques et environnementaux et les tragédies humaines causés par les incendies de l'été.

Ce durcissement des peines était prévisible en raison de l'ampleur des dégâts et la mort de plusieurs dizaines de personnes. Les nouvelles dispositions visent ainsi à renforcer la protection des vies et des biens et à préserver l'économie nationale, l'environnement et le patrimoine forestier, à protéger sur le plan pénal les enfants, dans le strict respect des principes du droit pénal ainsi que des droits et libertés. Ainsi, il est prévu une application rigoureuse des peines aggravées, y compris la peine de mort pour les crimes d'une extrême gravité, tels que l'enlèvement d'enfants, la torture, l'agression sexuelle ou les sévices.

Hachemi B.



L'APN reprend ses travaux.

ÉLECTIONS LOCALES

L'Acap affûte son dispositif

À DEUX MOIS des élections locales du 28 novembre, l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie accélère ses préparatifs. Réorganisation des structures locales, déploiement des coordinateurs, suivi des candidatures et exigences de neutralité sont au cœur du dispositif. Pour Ali Ben Zadi, membre de l'ANIE, ce scrutin intervient dans un contexte marqué par le nouveau découpage territorial et des évolutions juridiques qui placent les formations politiques face à un important enjeu d'implantation locale.

Les élections des Assemblées populaires communales et de wilaya du 28 novembre prochain constituent l'un des principaux rendez-vous électoraux de l'année. Plus qu'un renouvellement des assemblées locales, elles se dérouleront dans un contexte marqué par le nouveau découpage territorial, avec de nouvelles wilayas et une nouvelle configuration administrative. Un paramètre qui devrait peser sur l'organisation du scrutin comme sur la constitution des listes.

Le membre de l'Autorité nationale indépendante des élections, Ali Ben Zadi, a estimé, sur les ondes de la radio algérienne, que cette échéance dépassait le seul renouvellement des assemblées locales. Elle intervient, selon lui, dans un environnement marqué par plusieurs évolutions juridiques et géographiques, appelant les partis politiques à mobiliser leurs bases locales.

L'ANIE a, de son côté, engagé une réorganisation de ses structures et de ses représentations locales en prévision du scrutin. Cette opération comprend notamment l'installation de coordinateurs de wilaya, la tenue de rencontres régionales et le renforcement de la préparation de terrain. Le président de l'Autorité, Saâd Arrous, a notamment présidé récemment une rencontre régionale à Constantine avec les coordinateurs représentant 19 wilayas de l'Est du pays.

L'objectif affiché est de renforcer la présence de l'Autorité sur le terrain et d'assurer l'application stricte du principe de neutralité, tout en séparant clairement les responsabilités liées au suivi électoral des aspects matériels et logistiques. La coordination avec le ministère de l'Intérieur porte notamment sur les moyens nécessaires à l'organisation du scrutin.

Sur le terrain, le mouvement des candidatures s'accélère. Selon les chiffres communiqués par Ali Ben Zadi, 13 370 dossiers de déclaration collective de candidature ont été retirés pour les Assemblées populaires communales, à travers 1 541 communes. Parmi eux, 12 960 sont portés par 34 partis politiques, 82 par des alliances de partis et 328 par des listes indépendantes.

Le nombre total de formulaires de signatures individuelles retirés dépasse, pour sa part, 3 millions, avec 3 048 010 formulaires recensés au 27 septembre 2026. Pour les Assemblées populaires de wilaya, 708 dossiers ont été retirés à travers 69 wilayas. Ils comprennent 675 dossiers présentés sous l'égide de 31 partis politiques, cinq par des alliances et 28 par des listes indépendantes réparties sur 21 wilayas. Le nombre de formulaires de signatures retirés pour les APW atteint 56 779.

Ces chiffres témoignent, selon le membre de l'ANIE, d'une participation importante des formations politiques à la préparation de ce scrutin. Ils interviennent alors que le processus électoral se poursuit après la révision exceptionnelle des listes électorales, organisée du 6 au 17 septembre. Cette opération avait marqué le lancement effectif de la préparation du scrutin du 28 novembre. La nouvelle configuration territoriale constitue l'un des paramètres particuliers de ces élections locales. L'ANIE assure que les opérations électorales seront encadrées dans les nouvelles wilayas, notamment à travers l'application des dispositions légales relatives aux signatures, en référence aux wilayas mères.

Le dispositif repose également sur le déploiement des coordinateurs, l'organisation de rencontres de formation et de réunions régionales ainsi que l'application stricte du principe de neutralité.

Pour les aspects logistiques, Ali Ben Zadi a rappelé qu'ils relèvent des prérogatives du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, qui assure les moyens nécessaires au fonctionnement de l'opération électorale. Une coordination permanente est maintenue entre les deux institutions, au niveau central comme au niveau local.

L'organisation des bureaux et centres de vote, pour sa part, demeure fondée sur les critères réglementaires, les spécificités locales et le nombre d'électeurs. Selon le membre de l'ANIE, le dispositif national compte plus de 13 300 centres de vote et plus de 63 000 bureaux.

Les conditions de candidature font également l'objet d'un suivi particulier. Ali Ben Zadi a rappelé que la présentation d'un document attestant de la situation du candidat vis-à-vis de l'administration fiscale fait partie du dossier exigé pour les élections locales, conformément à la loi organique relative au régime électoral.

S'agissant de l'acceptation ou du rejet des candidatures, il a renvoyé aux dispositions de l'article 184 relatif aux conditions de candidature aux élections locales.

Le membre de l'ANIE a également évoqué la possibilité d'une exemption temporaire de la condition relative à la représentation des femmes à hauteur d'un tiers dans les listes. Les listes qui ne remplissent pas cette condition, qu'elles soient présentées par des partis politiques ou par des indépendants, peuvent introduire une demande d'exemption auprès du coordinateur de wilaya.

L'objectif de cette disposition est, selon lui, de faciliter la participation et d'apporter davantage de souplesse à la constitution des listes.

Aymen D.

AL-QODS

L'Algérie dit stop au fait accompli

Face aux tentatives visant à modifier le caractère, le statut et la composition démographique d'Al-Qods, l'Algérie a appelé hier à une mobilisation arabe et islamique coordonnée dans les enceintes internationales. Intervenant lors d'une réunion ministérielle consacrée à la ville sainte, en marge de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a placé cette bataille sur le terrain du droit, tout en appelant à transformer les positions en action politique et diplomatique.

«Ne plus se contenter de constater, mais agir ». C'est l'appel lancé par M. Attaf à New York en faveur d'une action arabe et islamique coordonnée pour défendre le statut d'Al-Qods et faire obstacle aux tentatives d'imposer de nouvelles réalités sur le terrain.

Pour le ministre d'Etat, le statut de la ville sainte ne peut être traité comme un simple élément d'un processus politique, « mais comme une question de justice et de légalité internationale ». Cette lecture fonde la position algérienne. Les transformations imposées sur le terrain ne sauraient modifier le statut juridique de la ville. M. Attaf a ainsi souligné que « toute mesure unilatérale visant à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de la ville ne saurait créer de droit ni conférer de légitimité ».

Mais au-delà de la dénonciation du fait accompli, l'Algérie appelle surtout à une réponse collective. Le ministre d'Etat a plaidé pour « une action arabe et islamique coordonnée » au sein des Nations unies et dans les différentes enceintes internationales, afin de défendre le statut juridique d'Al-Qods, de faire obstacle aux tentatives d'imposer de nouvelles réalités et de renforcer la protection de ses habitants. La démarche défendue par l'Algérie repose d'abord sur la préservation de l'identité de la ville et de son statut historique et juridique. M. Attaf a rappelé qu'Al-Qods est une terre palestinienne occupée depuis 1967 et que son statut ne peut être dicté par les réalités imposées sur le terrain.

La protection de la ville passe aussi par celle de ses habitants et de ses lieux saints. L'Algérie a ainsi réaffirmé la nécessité de préserver le statu quo historique et juridique dans les sanctuaires musulmans et chrétiens, « en particulier à la mosquée Al-Aqsa dans son intégralité ».

Pour M. Attaf, les atteintes qui se multiplient à Al-Qods ne constituent pas des faits isolés. Elles participent d'une dynamique qui touche à la fois au caractère de la ville, à son identité et à sa composition démographique. D'où l'appel à renforcer la protection juridique et politique des habitants d'Al-Qods et à maintenir cette question au cœur de l'action arabe et islamique.



Ahmed Attaf.

Le ministre d'Etat a surtout insisté sur l'urgence de franchir un cap dans la réponse collective, déclarant qu'« Al-Qods ne nécessite pas davantage d'analyses, mais une volonté de la protéger ». Le droit international, la légalité internationale et l'histoire « ont dit leur mot », a-t-il poursuivi. Ce qui manque désormais, selon lui, est leur traduction en « position collective » et en « action politique et diplomatique ». C'est précisément sur ce terrain que se situe l'appel algérien : utiliser les enceintes internationales pour défendre le statut d'Al-Qods, contrecarrer les tentatives d'imposer le fait accompli et empêcher que la répétition des violations ne finisse par les banaliser. M. Attaf a conclu son intervention en rappelant que la protection de la ville sainte, de ses lieux saints et de son identité constitue une responsabilité collective. Elle impose, a-t-il souligné, de « rejeter l'occupation, de refuser de s'y accommoder » et de ne pas transformer ses violations « en une réalité ordinaire ».

A New York, dans le cadre de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU, l'Algérie a ainsi appelé à faire de la défense d'Al-Qods un combat diplomatique collectif, où le droit international ne doit pas seulement être invoqué, mais défendu par une action arabe et islamique coordonnée.

Sihem Bounabi

ATTAF S'EST ENTRETENU AVEC SON HOMOLOGUE IRANIEN

Araghchi salue le rôle de l'Algérie dans le dialogue régional et international

L'ALGÉRIE et l'Iran ont réaffirmé, hier, leur volonté de poursuivre la concertation sur les dossiers d'intérêt commun, avec un accent particulier sur les développements au Moyen-Orient. À New York, Ahmed Attaf et Abbas Araghchi ont également souligné l'importance du dialogue entre l'Iran et les pays arabes pour favoriser des solutions politiques et consolider la paix et la stabilité dans la région.

Le dialogue algéro-iranien se poursuit sur fond de tensions persistantes au Moyen-Orient. Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, s'est entretenu hier à New York avec son homologue iranien, Abbas Araghchi, en marge de la semaine de haut niveau de la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Au cours de cette rencontre, les deux responsables ont passé en revue les relations entre l'Algérie et l'Iran ainsi que les moyens de renforcer et d'élargir la coopération bilatérale dans différents domaines. Les discussions ont également porté sur les principaux développements de la situation au Moyen-Orient, dans un contexte régional marqué par la persistance des tensions.

Les deux ministres ont convenu de l'importance de poursuivre la concertation et la coordination autour des questions intéressant les deux pays. Une volonté qui s'inscrit dans la continuité des relations entre Alger et Téhéran et de leur dialogue sur les questions régionales et internationales.

La situation au Moyen-Orient a occupé une place importante dans les échanges. Les deux parties ont insisté sur la nécessité de maintenir le dialogue entre l'Iran et les pays arabes afin de mettre fin à l'état de conflit et de favoriser des solutions politiques susceptibles de garantir une paix et une stabilité durables.

Cette approche place le dialogue au cœur de la recherche de solutions aux tensions régionales. Elle traduit également la volonté de maintenir les canaux de concertation ouverts autour des dossiers qui concernent directement la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient.

Pour l'Iran, la rencontre a aussi été l'occasion de mettre en avant le rôle de l'Algérie dans les espaces régional et international. Abbas Araghchi a ainsi salué le « rôle de l'Algérie en tant que pont de communication et de coopération aux niveaux régional et international ».

L'entretien entre Ahmed Attaf et Abbas Araghchi intervient dans le cadre d'une intense activité diplomatique algérienne à New York. En marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, le ministre d'État multiplie les rencontres avec ses homologues et responsables internationaux autour de plusieurs dossiers régionaux et internationaux.

A. D.

INITIATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL

Alger appelle à concrétiser les projets

CINQ ANS après le lancement de l'Initiative pour le développement mondial (GDI), l'Algérie a appelé à passer des engagements aux résultats concrets. Lors d'un dialogue de haut niveau organisé à New York à l'occasion de cet anniversaire, présidé par le vice-président chinois Han Zheng, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a mis l'accent sur le financement du développement, les investissements de long terme et la coopération entre les pays du Sud.

Intervenant sous le thème « Ensemble pour un nouveau chapitre du développement durable », M. Attaf a relevé que les progrès vers l'Agenda 2030 étaient restés inégaux, tandis que le déficit de financement du développement avait continué de se creuser. « C'est donc le moment de renouveler nos engagements et, surtout, de les traduire en résultats tangibles », a-t-il affirmé.

Par ailleurs, l'Algérie a réaffirmé son soutien à la GDI, tout en soulignant la nécessité de l'ancrer dans les priorités nationales, la solidarité et un développement inclusif. M. Attaf a ainsi salué l'action de la Chine en faveur de la coopération pratique et de la solidarité Sud-Sud, déclarant que « l'Algérie réaffirme son ferme soutien à l'initiative et salue les efforts de la Chine pour faire progresser la coopération pratique et la solidarité Sud-Sud ».

Le ministre d'Etat a ensuite identifié plusieurs secteurs dans lesquels la coopération devait produire un impact durable : les énergies renouvelables, les infrastructures, la transformation numérique, le transfert de technologies et le développement du capital humain.

Pour l'Algérie, le développement durable repose ainsi sur des investissements de long terme, le renforcement des capacités productives et des partenariats adaptés aux besoins de chaque pays.

Le ministre d'Etat a surtout insisté sur les conditions permettant aux pays en développement de concrétiser leurs politiques.

Il a appelé à améliorer leur accès à des financements abordables et prévisibles, mais aussi aux technologies et à l'expertise technique.

Il a, par ailleurs, appelé à prendre en compte les vulnérabilités liées à la dette et à renforcer la coopération Sud-Sud, considérée par l'Algérie comme un levier important pour réduire les écarts de développement.

Au terme de son intervention, M. Attaf a résumé cette démarche en appelant à « transformer les engagements en partenariats, les partenariats en projets et les projets en améliorations mesurables dans la vie de nos peuples ».

L'Algérie a ainsi réaffirmé, à cette occasion, sa disponibilité à poursuivre son travail avec la Chine et l'ensemble de ses partenaires en faveur d'un développement plus inclusif et durable en contribuant à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Sihem Bounabi

CENTRE TECHNIQUE DES TRAVAUX PUBLICS

Djellaoui préside une réunion de coordination

L'ÉTAT d'avancement des opérations et des projets en cours de réalisation faisant l'objet de contrats entre le Centre technique des travaux publics (CTTP) et les structures du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, a été au centre d'une réunion de coordination, présidée hier par le ministre des Travaux publics, Abdelkader Djellaoui, lequel a insisté sur la nécessité de prendre toutes les mesures à même d'accélérer le rythme des travaux et d'achever dans les délais impartis.

«Dans le cadre du suivi des programmes confiés au Centre technique des travaux publics (CTTP) dans le domaine des études et expertises techniques, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base a présidé une réunion de coordination, en présence des cadres centraux du ministère, ainsi que du directeur général du CTTP et de ses cadres techniques», a indiqué le ministère.

La réunion a été consacrée à l'examen de l'état d'avancement des opérations et projets en cours de réalisation, faisant l'objet de contrats entre le Centre et les structures du ministère, ainsi qu'au suivi des dossiers qui leur sont liés, notamment ceux inscrits dans la nomenclature des investissements. Les participants ont également examiné les mesures susceptibles de soutenir ces opérations et d'améliorer les mécanismes de leur suivi, a précisé la même source.

Le ministre a insisté à cette occasion sur la nécessité de poursuivre et de prendre toutes les mesures à même d'accélérer le rythme des travaux et d'achever, dans les délais impartis, l'ensemble des opérations en cours, conformément aux normes appliquées à l'échelle internationale.

Pour le département des Travaux publics, cette démarche vise à renforcer les performances du CTTP dans le domaine des études et expertises techniques et à lui permettre de continuer à assurer, dans les meilleures conditions, les missions qui lui sont confiées dans le cadre du service public.

Hamid B.

ARKAB RENCONTRE LE SG DE L'ORGANISATION

Renforcer l'efficacité de l'OPEP face aux mutations des marchés

Le marché mondial du pétrole, les perspectives de coopération au sein de l'OPEP+ et les enjeux liés à la stabilité des marchés de l'énergie ont été au centre des discussions, hier à Alger, entre le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Haitham Al Ghais, qui se trouve à Alger pour une visite de travail de quatre jours. Les deux responsables ont également évoqué l'Accord d'Alger de 2016, considéré comme un jalon dans la mise en place du cadre OPEP+.

Les discussions ont porté sur le fonctionnement et la gouvernance de l'OPEP, ses priorités ainsi que les moyens de renforcer l'efficacité de l'Organisation face aux mutations que connaît le marché mondial de l'énergie, selon un communiqué du ministère.

Les deux parties ont également abordé la coordination et les perspectives de coopération entre les pays participant à la Déclaration de coopération entre les membres de l'OPEP et les producteurs hors OPEP, dans le cadre du mécanisme OPEP+. La réunion a, par ailleurs, permis d'évoquer le dixième anniversaire de l'Accord d'Alger, conclu le 28 septembre 2016, qui avait marqué une étape décisive dans le renforcement de la coopération entre les pays membres et non membres de l'OPEP.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la rencontre, Arkab a mis en avant que l'Accord d'Alger avait constitué une étape importante dans le processus de coopération entre les pays producteurs de pétrole. Il a également posé les bases ayant permis, par la suite, la mise en place d'un cadre plus large de coopération avec les pays non membres de l'OPEP, au titre de l'OPEP+.

Le ministre d'État a souligné le rôle joué par l'Algérie dans cette dynamique, notamment à travers son engagement en faveur du dialogue et du rapprochement des points de vue entre les pays producteurs.



Arkab avec le SG de l'OPEP.

Dix ans après la signature de l'Accord, «l'Algérie continue de contribuer aux efforts de dialogue, de coordination et de concertation au sein de l'OPEP et dans le cadre de l'OPEP +», a souligné M. Arkab. Il a estimé que l'unité, la cohésion et la coordination entre les pays producteurs demeurent des éléments essentiels pour soutenir la stabilité et l'équilibre du marché pétrolier mondial.

Le ministre a également insisté sur la nécessité de poursuivre le renforcement de la coopération, mettant en avant le rôle de l'Algérie au sein de l'OPEP et de l'OPEP +, ainsi que sa contribution au dialogue et à la recherche de consensus entre les pays producteurs.

De son côté, Haitham Al Ghais a indiqué que la réunion avait permis d'examiner plusieurs dossiers liés à l'OPEP et à l'OPEP+, tout en poursuivant les efforts visant à préserver la stabilité des marchés mondiaux du pétrole et de l'énergie.

AL GHAIS SALUE LE RÔLE «CENTRAL ET HISTORIQUE» DE L'ALGÉRIE

Le secrétaire général de l'OPEP a salué, dans ce contexte, le rôle «central et historique» de l'Algérie dans le soutien à l'Organisation depuis son adhésion. Il a notamment rappelé plusieurs réunions majeures de l'OPEP tenues en Algérie et ayant abouti à des décisions importantes, citant le premier Sommet des pays membres, organisé à Alger en 1975, la Réunion d'Oran en 2008 et l'Accord d'Alger du 28 septembre 2016, qui a constitué le premier jalon de l'OPEP+.

Dans le cadre de sa visite officielle, à l'invitation de M. Arkab, Haitham Al Ghais a également tenu une réunion bilatérale avec le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal.

Les discussions ont porté sur les évolutions actuelles du marché de l'énergie et ses perspectives, avec un accent particulier sur l'importance des investissements, la sécurité énergétique et le rôle de l'ensemble des sources d'énergie pour répondre à la croissance attendue de la demande énergétique à l'avenir.

À l'issue de sa rencontre avec le ministre d'État, le secrétaire général de l'OPEP a adressé ses remerciements au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour le soutien apporté par l'Algérie aux travaux de l'OPEP et de l'OPEP+. Il a également réitéré le «rôle central» joué par l'Algérie en faveur de la stabilité des marchés pétroliers.

Cette rencontre, tenue au siège du ministère dans le cadre de la visite de travail de M. Al Ghais en Algérie, s'est déroulée en présence du PDG de Sonatrach, Noureddine Daoudi, du président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), Abdelkader Cherfaoui, du président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Amine Remini, ainsi que de plusieurs cadres du secteur des hydrocarbures.

Rim Boukhari

L'ALGÉRIE AU FORUM SUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

L'intégration économique du continent au menu

LE FORUM «Afrique-El Alamein» sur l'investissement et les affaires tiendra sa 1re édition du 2 au 4 octobre prochain en Egypte, avec une large participation africaine et internationale, dans l'objectif de renforcer l'intégration économique, le commerce et l'investissement, ainsi que de contribuer au soutien des projets de développement et à la promotion des échanges commerciaux intra-africains. Un événement qui intervient au moment où l'Algérie a franchi des pas importants en matière d'amélioration du climat d'investissement et pilote des projets d'envergure continentale en vue de renforcer l'intégration africaine.

Plus de 20 chefs d'Etat et de gouvernement sont attendus à cette rencontre, qui verra également la participation de responsables et de dirigeants d'institutions financières internationales et régionales, ainsi que de principaux acteurs de différents secteurs économiques pour examiner les moyens de renforcer l'intégration économique, le commerce et l'investissement dans le continent. Organisé en coopération entre le gouvernement égyptien, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), ce rendez-vous devrait devenir un forum d'affaires africain permanent, organisé tous les deux ans. Il vise à réunir les décideurs et le secteur privé autour des priorités de croissance et de développement en Afrique.

La manifestation s'articulera autour de l'harmonisation des priorités en matière de politiques publiques et d'investissement, de la mobilisation des partenariats pour la réalisation des projets et du renforcement des mécanismes de financement et d'investissement, outre la stimulation du commerce intra-africain, l'intégration des secteurs économiques émergents et la pérennisation des initiatives ainsi que le suivi de leur mise en œuvre. Plusieurs activités et sessions spécialisées sont au programme du Forum, dont l'investissement dans le secteur automobile ainsi que des concours dédiés aux jeunes Africains dans les domaines de l'IA et des start-up. Selon les organisateurs, une session principale sera dédiée à l'intégration africaine à la lumière des mutations mondiales, selon lesquels les travaux du Forum constituent une occasion de renforcer la coopération entre les différents acteurs africains, de soutenir le commerce et les investissements intra-africains et d'explorer de nouveaux secteurs susceptibles de contribuer à la croissance économique et au développement durable dans le continent.

Le Forum économique continental intervient à un moment où l'Algérie pilote nombre de projets d'envergure continentale à même de renforcer l'intégration économique de l'Afrique. Il intervient aussi au moment où le pays accélère sa dynamique d'investissement dans le cadre d'un processus global de réformes, engagé en application de la vision du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à améliorer le climat des affaires et à offrir un environnement plus favorable aux investisseurs nationaux et étrangers.

Cette approche repose notamment sur la simplification des procédures, la consolidation du principe de liberté d'investissement et d'initiative, la mise à disposition du foncier économique, ainsi que le renforcement de la transparence et de la numérisation et l'orientation des incitations vers les investissements productifs à forte valeur ajoutée. Il convient de rappeler le rôle renforcé de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), notamment à travers la réorganisation et l'élargissement des prérogatives du Guichet unique, qui constitue un espace intégré destiné à l'accomplissement des différentes procédures liées aux projets.

H. B.

MISE EN SERVICE DU GUICHET UNIQUE

Plus de rapidité et d'efficacité dans la prise de décision

La mise en service effective annoncée du guichet unique de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), à la lumière du décret présidentiel en cours d'élaboration, est à même de stimuler l'investissement. Une «centralisation» qui doit cependant être stratégique et non pas opérationnelle et dont le rôle principal est de faciliter la prise de décision, les procédures étant concentrées dans un seul lieu.



Une centralisation stratégique.

C'est l'avis de l'expert financier, Idir Saci, qui s'est exprimé sur la question, soulignant surtout l'importance d'avoir fixé le délai de la finalisation de ce décret présidentiel devant être prêt pour la fin du mois en cours.

Affirmant que la mise en service du guichet unique de l'AAPI intervient après une série de réformes engagées à la faveur de l'amélioration du climat d'investissement, M. Saci a indiqué qu'à travers ce guichet unique, l'objectif recherché étant d'avoir «une prise de décision rapide» et une délégation de pouvoir pour que «les choses soient tranchées de façon rapide et directe».

«Ce n'est pas donc un parcours que l'opérateur devrait faire entre plusieurs départements et institutions. Le guichet unique va être le seul endroit où l'opérateur effectue ses démarches, ce qui et devra donc faciliter la prise de décision», a-t-il précisé hier lors de son intervention sur les ondes de la radio nationale.

«Nous sommes arrivés à un autre cap qui est de donner de l'efficacité dans la prise de décision en matière du traitement de l'investissement», a souligné l'expert financier

En plus d'asseoir plus de rapidité et de réduire les délais au niveau administratif, il devrait y avoir aussi une meilleure visibilité et une amélioration de l'information. «Il va y avoir un point de rencontre de plusieurs départements», a noté M. Saci, selon lequel une éventuelle redéfinition du rôle de l'AAPI, dans un volet beaucoup plus stratégique, peut être envisagée à moyen terme. Signalant la représentation de plusieurs départements au sein de l'AAPI, l'intervenant a cependant indiqué qu'»un guichet unique ne devrait pas vouloir dire une centralisation».

«L'idée du guichet unique ne devrait pas être une centralisation opérationnelle, mais plutôt stratégique», a souligné M. Saci, appelant à «centraliser la vision stratégique et décentraliser la prise de décision».

Insistant sur la nécessité de se diriger davantage vers la décentralisation et la dématérialisation, l'expert financier est par ailleurs revenu sur d'autres événements qui ont marqué l'actualité économique du pays, notamment l'inauguration par le Premier ministre d'une unité de production de composants et accessoires plastiques pour automobiles dans la wilaya de Tissemsilt. La production locale de ces composants permettra de répondre à la demande locale en la matière et surtout arrêter les importations.

Pour M. Saci, cette mesure est importante du moment que nous disposions des capacités de production apte à répondre aux besoins du marché local, qu'il faut naturellement protégées. Il a néanmoins signalé l'importance d'évaluer les capacités de stock, et aussi l'importance de disposer des données exactes et de recenser l'outil de production.

Lilia Ait Akli

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE

L'Italie présente ses solutions innovantes

EN VUE de renforcer le recours à la mécanisation et la digitalisation dans le secteur agricole algérien, des entreprises italiennes spécialisées dans les équipements et les solutions agricoles sont attendues aujourd'hui à Alger, avec pour objectif d'identifier de nouvelles opportunités de partenariat avec les opérateurs algériens et de rapprocher leur offre des besoins du secteur.

Cette rencontre de deux jours est consacrée à plusieurs segments, allant de la mécanisation à l'irrigation intelligente, en passant par la numérisation des activités agricoles et les solutions de stockage. Elle intervient dans le prolongement du Forum d'affaires algéro-italien organisé en juillet 2025.

Le programme prévoit des rencontres entre entreprises algériennes et italiennes, ainsi que des visites d'exploitations agricoles dans la région d'Alger. Ces déplacements doivent permettre aux entreprises italiennes de mieux appréhender les conditions d'exploitation locales, les techniques utilisées par les producteurs et leurs besoins, mais aussi d'évaluer les possibilités d'adaptation et d'utilisation concrète des technologies présentées.

Organisée par l'Agence italienne pour le commerce extérieur (ITA), en partenariat avec la Fédération italienne des fabricants de machines agricoles (FederUnacoma), la mission italienne couvrira cinq principaux domaines, à savoir les machines et équipements destinés à l'agriculture et à l'élevage, la numérisation des activités agricoles, l'irrigation intelligente, les pépinières de fruits et légumes ainsi que le stockage.

Cette mission s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la présence des technologies agricoles italiennes en Algérie, lors du Salon international de l'agriculture, de l'élevage et de l'agro-industrie (Sipsa Filaha), organisé à Alger en mai 2026, l'Italie avait participé avec 32 exposants, se plaçant au deuxième rang des délégations étrangères, en plus d'accueillir 12 entreprises.

Il convient de noter que la coopération agricole entre les deux pays bénéficie également du cadre du Plan Mattei pour l'Afrique, dont l'agriculture constitue l'un des axes prioritaires, ainsi, l'Algérie figure parmi les neuf premiers pays concernés par le Plan Mattei pour l'Afrique, qui prévoit notamment des investissements productifs, des actions de formation ainsi que le transfert de compétences et de technologies.

Cette coopération s'est déjà traduite par des projets d'envergure, parmi eux figure celui du groupe Bonifiche Ferraresi (BF) à Timimoun, dans le Sahara algérien. En juillet 2024, le groupe avait conclu un accord de 420 millions de dollars avec le Fonds national d'investissement (FNI) pour développer la production de blé dur, de lentilles et de pois chiches sur une superficie totale prévue de 36 hectares.

Le projet prévoit la création de plus de 6 700 emplois directs et indirects et le recours à des systèmes d'irrigation par pivots centraux d'origine italienne, alimentés par les eaux souterraines. Il comprend également des unités de transformation et douze silos d'une capacité totale de 62 tonnes.

À travers ce projet, l'objectif est de structurer une chaîne de valeur intégrée, de la production à la transformation et au stockage. Des maillons qui devraient également être au cœur des échanges entre les opérateurs algériens et les entreprises italiennes lors de la mission en question.

Rim Boukhari

TRANSPORT AÉRIEN

Air Algérie reprend ses vols vers Doha

LA COMPAGNIE aérienne nationale Air Algérie reprendra, à partir de demain, ses vols vers la capitale du Qatar, Doha, après une suspension de près de sept mois, a indiqué hier la compagnie dans un communiqué. Le premier vol d'Air Algérie vers la capitale qatarie après la période de suspension est programmé mardi à 00h55, selon la même source, précisant que le programme de la ligne Alger-Doha comprend trois vols par semaine, les dimanches, mardis et vendredis, à la même heure. La compagnie compte renforcer son programme de vols sur cette ligne, en assurant un vol quotidien à partir du 25 octobre prochain, à la même heure. Air Algérie avait annoncé, en février dernier, la suspension des vols à destination et en provenance de Doha, une décision qui s'inscrivait dans «le souci de garantir les plus hauts standards de sécurité et de sûreté pour les clients et les équipages, suite à l'évolution de la situation dans la région du Moyen-Orient».

M. B.

ECSEL EXPO DU 7 AU 10 OCTOBRE À LA SAFEX

Plus de 260 exposants attendus

LE PALAIS des expositions de la Safex (Alger) s'apprête à accueillir plus de 260 exposants à la cinquième édition du Salon du e-commerce et des services en ligne «ECSEL Expo 2026», prévue du 7 au 10 octobre. Cette manifestation est organisée sous le patronage du ministère de l'Économie de la connaissance et des Start-ups, du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, ainsi que du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels. Cette édition, qui s'étendra sur une superficie d'environ 12 000 m², réunira des entreprises, des start-up, des acteurs technologiques, des prestataires de services et des professionnels autour des évolutions du commerce électronique, des services en ligne et de la transformation numérique. Le commissaire du salon, Chemseddine Habhoub, a souligné l'évolution de cette manifestation depuis sa première édition, qui avait réuni 64 exposants, contre plus de 260 participants attendus cette année. Il a également indiqué que plusieurs start-ups ont choisi ECSEL Expo comme plateforme pour présenter leurs services et échanger sur les évolutions du marché, notamment en matière de souveraineté numérique en Algérie. M. Habhoub a souligné l'importance de cette question au regard des évolutions enregistrées à l'échelle mondiale, précisant que le salon vise également à sensibiliser les jeunes entrepreneurs aux enjeux liés à la souveraineté numérique. Le programme de cette cinquième édition comprend plusieurs conférences consacrées à des thématiques liées au commerce électronique, à la numérisation des services, à la logistique et à l'innovation, selon le même responsable. Prenant la parole à son tour, la directrice de la communication et du marketing d'Algeria Ventures, Amina Bacha, a estimé que le salon contribuera au renforcement de l'économie numérique nationale. Elle a indiqué que plusieurs start-up présentes sur la scène nationale, accompagnées ou labellisées par Algeria Ventures, participeront à cette manifestation, qui constitue, selon elle, une occasion de renforcer les échanges entre les entreprises et leurs partenaires et de faciliter l'accès aux marchés.

S. N.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les cerveaux de la diaspora à la table des grands projets

Le Haut Conseil de la communauté scientifique nationale à l'étranger a tenu, hier à Alger, sa première réunion avec à l'ordre du jour ses règles de fonctionnement, ses commissions spécialisées et son premier programme annuel. Placée auprès du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, cette instance est appelée à examiner les grands projets scientifiques et technologiques ainsi qu'à transmettre directement ses recommandations à la Présidence.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, présidant cette rencontre, a salué, à cette occasion, «la haute conscience patriotique » des scientifiques et experts algériens établis à l'étranger qui ont répondu à l'appel à contribuer au développement scientifique et économique national.
Le ministre a surtout défini la nouvelle relation recherchée avec ces compétences. Il s'agit, selon ses termes, de passer « de relations circonstancielles et de contacts dispersés à un partenariat institutionnel permanent ». Une évolution qui donne au Conseil un rôle précis dans le rapprochement entre l'expertise acquise à l'étranger et les besoins du pays. Des laboratoires aux universités, en passant par les entreprises technologiques, les compétences algériennes établies à l'étranger sont ainsi appelées à prendre une place plus structurée dans les grands dossiers scientifiques du pays.
Cette première rencontre des experts de la diaspora a été l'occasion pour le coordonnateur du Haut Conseil, Elias Zerhouni, de présenter les principales missions confiées à cette instance. Elles portent sur l'évaluation scientifique et technologique des projets d'importance nationale, l'échange de connaissances et la veille sur les technologies développées dans les pays avancés et émergents. Le Conseil devra ainsi produire des avis, des études et des rapports annuels destinés directement à la présidence de la République. La composition de l'instance traduit cette ouverture sur plusieurs secteurs. Elle réunit 27 scientifiques et experts issus de la communauté nationale à l'étranger, auxquels s'ajoutent six représentants de secteurs ministériels stratégiques et trois responsables d'entreprises établies à l'étranger, actives dans la recherche et le développement. Cette diversité contribue ainsi à rapprocher expertise scientifique, besoins institutionnels et réalités économiques autour des projets présentant un intérêt national.
C'est dans cette perspective que les participants à cette réunion ont examiné les premières étapes nécessaires au fonctionnement de l'instance, notamment l'adoption du règlement intérieur, la constitution des commissions spécialisées et l'élaboration du programme annuel de travail. Ces commissions auront à étudier les projets retenus et à coordonner les contributions des différents membres.
Les travaux devront déboucher sur des recommandations, des études et des rapports annuels transmis directement à la présidence de la République. Ces documents porteront notamment sur la pertinence scientifique et technologique des grands projets et pourront contribuer à l'orientation des politiques publiques dans les domaines de la recherche, de l'innovation et du développement durable, l'objectif étant de donner une traduction concrète à l'expertise de la diaspora, à travers des avis scientifiques, des études et des coopérations dans les domaines prioritaires.
Pour rappel, la réunion de dimanche est venue couronner plusieurs mois de préparation. Le processus avait été lancé le 28 juin avec la réunion constitutive du Haut Conseil, organisée au pôle scientifique et technologique de Sidi Abdellah, avec la participation de 31 chercheurs et experts algériens établis dans différents pays. Une nouvelle étape avait été franchie le 11 août lorsque Kamel Baddari avait reçu le Pr Noureddine Melikechi, vice-coordinateur du Haut Conseil. Les discussions avaient porté sur le transfert technologique, la valorisation des expertises scientifiques et la mobilité académique et scientifique.
M. Melikechi avait alors présenté les premières démarches engagées pour entamer les missions de la nouvelle instance. Le cadre juridique a ensuite été formalisé par le décret présidentiel n° 26-293 du 7 septembre dernier. Le texte a fixé les missions, la composition et l'organisation du Haut Conseil, placé auprès du président de la République et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il convient de noter qu'à la veille de la cette première réunion, M. Baddari s'est entretenu avec Elias Zerhouni.
Les deux responsables avaient notamment évoqué le Centre des technologies des systèmes d'enseignement virtuel et de l'intelligence artificielle ainsi que son programme de développement. Avec cette première session, le Haut Conseil entre ainsi dans sa phase de travail. Les prochaines étapes devront préciser les dossiers sur lesquels l'expertise de la diaspora sera mobilisée et les premières recommandations qui seront soumises à la Présidence.

Sihem Bounabi



Kamel Baddari.

SAYOUD LORS DE L'INSTALLATION DU NOUVEAU WALI DE NAÂMA

Le citoyen au cœur des politiques publiques

LE MINISTRE de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a présidé hier à Naâma la cérémonie d'installation de Lakhdar Seddas dans ses fonctions de wali, en application de la décision du président de la République portant mouvement partiel dans le corps des walis, des walis délégués et des secrétaires généraux de wilayas.
À cette occasion, le ministre a appelé le nouveau wali à poursuivre la dynamique de développement de la wilaya, à améliorer les conditions de vie des citoyens et à renforcer une gestion publique de proximité, conformément aux orientations des pouvoirs publics.
« La wilaya de Naâma figure parmi les wilayas d'importance stratégique et de développement », a souligné Saïd Sayoud, mettant en avant sa position géographique, son espace steppique et saharien ainsi que ses potentialités naturelles, économiques, agricoles et touristiques. Ces atouts, a-t-il relevé, lui permettent de s'affirmer comme un pôle de développement prometteur dans le Sud-Ouest du pays.
Le ministre a rappelé les avancées enregistrées ces dernières années dans plusieurs secteurs liés directement au quotidien des citoyens, notamment l'amélioration du réseau routier, le désenclavement des zones rurales et des agglomérations, le raccordement à l'électricité et au gaz naturel ainsi que l'amélioration de l'alimentation en eau potable.
Pour Saïd Sayoud, ces acquis constituent une base sur laquelle il convient de poursuivre l'action locale. Il a appelé à mieux valoriser les potentialités de la wilaya et à répondre aux besoins croissants de la population.

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE EN PRIORITÉ

Le développement agricole et pastoral figure parmi les priorités mises en avant par le ministre. La vocation steppique de Naâma et son activité dans l'élevage, la production céréalière et fourragère offrent, selon lui, des possibilités importantes pour renforcer l'économie locale.
Les zones de Mécheria, Aïn Sefra et Asla occupent notamment une place importante dans l'élevage, qui constitue une source de revenus pour une partie de la population.
Le ministre a ainsi appelé à poursuivre l'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs, à encourager l'investissement agricole et à développer les activités de transformation liées aux productions agricoles et pastorales. L'objectif, a-t-il expliqué, est de créer de la richesse et des emplois et de renforcer la contribution de la wilaya à la sécurité alimentaire nationale.
Au-delà des infrastructures, Saïd Sayoud a insisté sur une approche du développement centrée sur le citoyen. « Le citoyen demeure au cœur des politiques publiques et leur finalité essentielle », a-t-il affirmé, soulignant que l'action locale doit se traduire par une amélioration concrète des services et des conditions de vie, notamment dans les zones rurales et éloignées.
Le ministre a également appelé à une mobilisation collective des autorités locales, des élus, des administrations, de la société civile et des opérateurs économiques. Il a appelé à une gestion fondée sur la transparence, l'efficacité et le suivi des projets, ainsi que sur la lutte contre la bureaucratie et l'accompagnement de l'investissement.
Sur le plan sécuritaire, il a appelé au maintien de la vigilance et au renforcement de la coordination entre les différents services, compte tenu de la position géographique de la wilaya. Il a salué, dans ce cadre, les efforts des différents corps de sécurité et de l'Armée nationale populaire, ainsi que l'attachement des citoyens aux valeurs d'unité nationale, de paix et de stabilité.
S'adressant au nouveau wali, Saïd Sayoud a appelé à faire de cette nouvelle étape une phase de travail de terrain, avec une définition claire des priorités, une utilisation optimale des moyens disponibles et un suivi régulier des projets et programmes de développement. « Le succès de cette étape demeure une responsabilité collective », a-t-il souligné, appelant à unir les efforts et les objectifs au service de l'intérêt général.

Aymen D.

NUIT SANGLANTE À JOHANNESBURG ET AU CAP

Une double fusillade de masse fait au moins 27 morts

Deux drames sanglants ont secoué l'Afrique du Sud dans un nouvel épisode de violences criminelles qui sévissent dans le pays.



Les polices locales mènent des chasses à l'homme pour tenter d'appréhender les auteurs, qui sont toujours en fuite. La nuit a été sanglante dans les villes de Johannesburg et du Cap, en Afrique du Sud. Une double fusillade de masse a fait au moins 27 morts et 26 blessés dans la nuit du 26 au 27 septembre, selon des bilans communiqués par les services de police des deux villes. Johannesburg : un massacre dans une taverne La police du Gauteng a fait savoir que des inconnus armés ont perpétré une fusillade de masse dans une taverne d'Extension 3, à Wedela dans le West Rand, vers 21h30 heure locale (19h30 GMT), faisant 17 tués (13 hommes et quatre femmes) et 15 blessés. Le porte-parole des forces de l'ordre, le capitaine Tintswalo Sibeko, a indiqué que des suspects armés avaient ouvert le feu sur les clients de la taverne qui buvaient à l'extérieur de l'établissement avant de faire irruption à l'intérieur en continuant de tirer. Selon la police, les suspects étaient armés de fusils d'assaut AK-47 et de pistolets. Les assaillants auraient aussi fouillé plusieurs clients pour s'emparer de leurs téléphones portables avant de prendre la fuite à bord de deux véhicules non identifiés.

Les forces de l'ordre font également fait état de deux véhicules incendiés durant la fusillade. Le mobile de la fusillade demeure pour l'heure inconnu, rapporte la presse sud-africaine, mais la police a lancé une chasse à l'homme et a mobilisé une équipe de détectives, avec le support d'unités spécialisées, pour traquer et arrêter les auteurs de ce crime. La police locale a d'ailleurs ouvert 17 enquêtes pour meurtre, 15 pour tentatives de meurtre et deux enquêtes pour dommages matériels malveillants. Promettant d'arrêter les coupables, le commissaire de la police du Gauteng a affirmé : « Les criminels veulent faire en sorte que nous nous y habituions, c'est inacceptable. » Les services ont « réussi à obtenir des images nettes des suspects », a-t-il ajouté. Le Cap : une chasse à l'homme pour retrouver les auteurs d'un massacre dans un établissement de nuit

Dans une fusillade distincte, survenue le même soir dans un établissement de nuit à Lwandle, dans la ville du Cap, des hommes armés ont ouvert le feu sur les clients vers 1h46, heure locale (23h46 GMT) tuant cinq personnes sur les lieux, avant que cinq autres ne succombent à leurs blessures après avoir été transportées vers des établissements médicaux. La fusillade a également fait 11 blessés, selon les forces de l'ordre. Selon le lieutenant-général de la police Sizakhele Dyantyi, commissaire de police du Cap-Occidental, une équipe multidisciplinaire, dirigée par des enquêteurs spécialisés dans la lutte contre les crimes violents, a été mobilisée pour traquer et arrêter les auteurs. « Les enquêteurs travaillent d'arrache-pied pour retrouver les auteurs de la fusillade, mais aucune arrestation n'a encore été effectuée », a-t-il déclaré. Les causes du massacre demeurent encore inconnues, et la police a lancé un appel à témoins pour aider à faire avancer l'enquête, promettant la stricte confidentialité dans le traitement des témoignages. L'Afrique du Sud affiche le taux d'homicides le plus élevé de la planète, avec près de 60 personnes tuées chaque jour. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, l'armée a été déployée en mars dernier pour soutenir les efforts de la police.

R. I.

KIEV

L'armée russe a frappé un centre de données fournissant des services de communication

L'ARMÉE russe a mené une série de frappes de drones contre les réseaux logistiques et numériques ukrainiens. À Kiev, le centre de traitement de données de l'opérateur Vodafone, stratégique pour les transmissions militaires, a été touché, ainsi que le complexe logistique Zalmer Group servant à acheminer l'armement occidental. Dans la nuit du 26 au 27 septembre, les forces armées russes ont poursuivi leurs frappes à l'aide de drones contre des centres logistiques, des installations portuaires et d'infrastructure de transport, des centres de communication et des navires impliqués dans les opérations de l'armée ukrainienne, a rapporté le ministère russe de la Défense. En particulier, les forces armées russes ont frappé à Kiev le centre de traitement des données de l'opérateur Vodafone, l'une des plus grandes entreprises fournissant des services de téléphonie mobile et d'Internet haut débit à l'armée ukrainienne, notamment pour la transmission de données de renseignement. Le centre logistique Zalmer Group, situé dans la région de Kiev, a également été touché par ces frappes. Ce site servait au stockage et à la distribution de l'aide militaire occidentale destinée aux forces ukrainiennes. En outre, l'armée russe a frappé deux entrepôts de drones et de leurs composants militaires à Nikolaïev, dans le sud de l'Ukraine, ainsi que le centre logistique Drone Kalinch dans la région d'Odessa, où étaient stockés des drones intercepteurs. Le quartier général de la base navale Vostok des forces navales ukrainiennes, un poste de la police des frontières ukrainienne, quatre entrepôts contenant du matériel militaire destiné à approvisionner les forces armées ukrainiennes, ainsi que des infrastructures portuaires dans le port de Kiliïa, près de la frontière avec la Roumanie, ont également été touchés. De plus, un cargo a été frappé alors qu'il acheminait vers le port d'Odessa du matériel militaire et des marchandises à double usage destinés à approvisionner les forces armées ukrainiennes. La veille, l'armée russe a frappé un autre centre de données à Kiev, qui assurait l'accès mobile à Internet et le soutien des systèmes de communication par satellite Starlink utilisés par l'armée ukrainienne. Des installations portuaires et un centre logistique utilisés par les forces armées ukrainiennes ont également été touchés.

R. I.

GUERRE AU MOYEN-ORIENT

L'Iran affirme avoir saisi un drone sous-marin américain dans le détroit d'Ormuz

CETTE NOUVELLE fonctionnalité utilise une voix synthétique générée par ordinateur. Il peut y avoir des erreurs, par exemple dans la prononciation, le sentiment et le ton.

Une nouvelle prise. Dimanche, l'Iran a affirmé avoir saisi un drone sous-marin appartenant à l'armée américaine. L'appareil, de type Remus 600, « opérait dans le détroit d'Ormuz à des fins d'espionnage », ont précisé les Gardiens de la révolution. L'engin saisi se trouve « désormais entre les mains d'experts chargés de récupérer les données », selon les militaires.

Il a été récupéré « grâce à une opération coordonnée et complexe, impliquant les services de renseignement et de guerre électronique », poursuivent les autorités iraniennes dans un communiqué relayé par la télévision d'État.

Ce n'est pas la première revendication de ce type du côté de Téhéran. Plus tôt en septembre, les Gardiens avaient également indiqué avoir saisi « l'un des drones sous-marins les plus modernes de l'armée américaine » à l'entrée d'Ormuz. Ce détroit, par où transitait avant-guerre un cinquième des hydrocarbures mondiaux, est au cœur du conflit entre l'Iran et les Etats-Unis.

Vendredi, Téhéran avait annoncé avoir soumis une proposition à Washington pour le rouvrir sous sept jours. Un plan rejeté par Donald Trump, affirmant que les dirigeants iraniens voulaient cet accord car « ils sont en train de méchamment perdre ».

R. I.

ALLOCATION CHÔMAGE À RELIZANE

Près de 500 places de formation réservées aux Bénéficiaires

LA WILAYA de Relizane a réservé 490 places de formation au profit des jeunes bénéficiaires de l'allocation chômage, dans le cadre de la rentrée de la formation professionnelle d'octobre 2026.
C'est ce qu'a fait savoir, hier, Kada Mekhloufia, directeur de la Formation et de l'Enseignement professionnels (DFEP).
A e propos, M. Mekhloufia a précisé à l'APS que ces places s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire ministérielle conjointe du 15 septembre 2026, émise par les ministères de la Formation et de l'Enseignement professionnels et du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.
Cette circulaire fixe les modalités de prise en charge de la formation des bénéficiaires de l'allocation chômage et vise à leur permettre d'acquérir des compétences susceptibles de faciliter leur insertion dans le marché du travail.
Les 490 places sont réparties entre 18 établissements de formation et concernent 15 spécialités relevant de cinq secteurs, a indiqué le même responsable.
Les bénéficiaires seront orientés vers des spécialités en adéquation avec leurs qualifications et les besoins du marché local de l'emploi. Le dispositif prévoit ainsi 255 places dans les métiers de l'industrie, 160 dans les métiers des services aux personnes et à la collectivité, 40 dans le domaine de l'appui aux entreprises, ainsi que 35 places dans les métiers de l'agriculture, de la pêche, du bâtiment et des travaux publics (BTP) et de l'hydraulique. Par ailleurs, le secteur de la Formation et de l'Enseignement professionnels de la wilaya de Relizane a prévu plus de 2.600 places de formation pour la prochaine session d'octobre, réparties entre 49 spécialités relevant de 27 filières professionnelles. La wilaya de Relizane dispose de 26 établissements de formation, offrant une capacité d'accueil globale de 6.300 places pédagogiques, dont trois Instituts nationaux spécialisés de la formation professionnelle (INSFP) et un centre régional destiné aux personnes aux besoins spécifiques, a ajouté la même source.

R. R.

SÉCURITÉ TOURISTIQUE À OULED DJELLAL

Convention de coopération avec la Protection civile

UNE CONVENTION de formation en secourisme, en sauvetage et en lutte contre les incendies a été signée à Ouled Djellal, entre la direction du tourisme et de l'artisanat et celle de la protection civile, a annoncé, hier, le directeur du tourisme et de l'artisanat, Moussa Boucherit. A ce titre, le même responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, qu'à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme, célébrée le 27 septembre de chaque année, une convention de coopération et de formation a été signé entre les directions du tourisme et de la protection civile, aux termes de laquelle cette dernière formera des guides touristiques en matière de premiers secours, de sauvetage et d'extinction des incendies.
La convention s'inscrit dans le cadre des efforts visant à promouvoir une culture de prévention et de sécurité et à améliorer la préparation des guides touristiques à faire face à différentes situations d'urgence, contribuant ainsi à garantir la sécurité des touristes et des visiteurs lors des activités et des excursions touristiques.
R. R.

PROJET DE RÉALISATION DE LPA À SIDI BEL-ABBES

Les sites enregistrent des taux d'avancement notables

Les travaux de réalisation de 532 logements promotionnels aidés (LPA) se poursuivent dans la ville de Sidi Bel-Abbes, répartis sur 14 chantiers à travers plusieurs quartiers et axes principaux du chef-lieu de wilaya. C'est ce qu'ont indiqué, hier, des services de la wilaya.



Ces programmes s'inscrivent dans le cadre du renforcement de l'offre de logements dans la ville. Plusieurs chantiers enregistrent des taux d'avancement notables, notamment sur le site de la route de Tessala qui abrite des projets totalisant 202 unités, où le taux d'avancement a atteint 70%, en plus de deux projets de 52 unités, dont un quota de 26 logements affichant un taux d'environ 65%.
Le taux d'avancement a également atteint 70% pour le projet de 72 logements sur la voie de contournement nord, 68% pour un projet de 30 unités à proximité du pôle universitaire, 65% pour un projet de 40 logements sur la route de Zerouala et 50% pour la réalisation de 50 logements dans le quartier « Bouazza El Gharbi ». En parallèle, les travaux d'aménagement extérieur et de raccordement aux différents réseaux se poursuivent afin de garantir les conditions adéquates pour la livraison des habitations et la concrétisation des programmes dans un cadre intégré. Au niveau du pôle résidentiel « route de Tenira », le taux de réalisation de deux projets totalisant 60 unités a atteint environ 90%, tandis qu'un autre projet de 30 logements enregistre 65% d'avancement, dans le cadre du suivi de terrain des différents chantiers de LPA de la ville. Dans ce contexte, le wali de Sidi Bel-Abbes, Kamel Hadji, a effectué, en fin de semaine dernière, une visite de terrain sur ces différents chantiers pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux et des différentes phases d'exécution, insistant sur le respect des normes de qualité et sur l'accompagnement des constructions par les travaux de voirie et réseaux divers.
Le chef de l'exécutif a également souligné la nécessité de maintenir une cadence soutenue sur les chantiers afin de livrer les projets dans les délais contractuels, tout en veillant à la qualité d'exécution et à l'aménagement d'un cadre de vie adéquat pour les bénéficiaires. Ces projets, répartis sur plusieurs sites du chef-lieu de wilaya, reflètent les efforts consentis pour élargir le parc immobilier et diversifier l'offre au profit des citoyens, répondant ainsi à la demande croissante en logements et contribuant à l'amélioration du paysage urbain de la ville, a souligné la même source.

R. R.

TOURISME À GHARDAÏA

Plus de 30 guides obtiennent le certificat de qualification professionnelle

TRENTE-TROIS GUIDES touristiques ont obtenu le certificat de qualification professionnelle dans le domaine du tourisme, leur permettant l'exercice de leur activité dans le cadre légal en vigueur. C'est ce qu'a annoncé, hier, la direction du Tourisme et de l'Artisanat (DTA) de la wilaya.
Lors d'une rencontre de sensibilisation organisée par la Direction du secteur à l'occasion de la Journée mondiale du tourisme, le DTA, Saad Meriah, a expliqué que l'obtention de ce certificat permet au guide touristique de bénéficier de la protection juridique et confère davantage de crédibilité à son activité. Soulignant qu'elle lui permet ainsi d'exercer son activité sur le terrain avec professionnalisme, dans un cadre légal rigoureux, organisé et reconnu.
Selon le même responsable, cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts visant à réglementer l'activité de guide touristique, notamment à travers l'encadrement des intervenants dans le domaine et leur encouragement à finaliser les procédures légales les habilitant à exercer leur profession conformément à la réglementation en vigueur.
La rencontre, à laquelle ont participé plusieurs secteurs, notamment ceux de la Formation et de l'Enseignement professionnels et de la Culture, outre des guides touristiques et des responsables d'agences de voyages et d'établissements hôteliers et de résidences touristiques, a également constitué une occasion de faire connaître l'importance de la profession de guide dans la promotion de la destination touristique de la wilaya de Ghardaïa.
Le guide touristique constitue en effet l'un des principaux acteurs dans l'accompagnement des visiteurs et la valorisation des atouts historiques, culturels et naturels dont regorge la vallée du M'zab, à Ghardaïa.
A l'issue de la rencontre, les participants ont souligné l'importance de renouveler ce type de rencontres de formation et de sensibilisation, afin de contribuer à l'amélioration du niveau des prestations touristiques et de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des touristes, ainsi qu'au renforcement de la coordination entre les différents acteurs du secteur.

R. R.

RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE BÉJAÏA

Une quinzaine de pays au rendez-vous de la 21e édition

La 21e édition des Rencontres cinématographiques de Béjaïa (RCB) a été officiellement ouverte samedi à la Cinémathèque de Béjaïa, avec une programmation de 32 films issus d'une quinzaine de pays.



Prévue jusqu'à jeudi 1 octobre, cette édition propose sept longs-métrages, 19 courts-métrages et six documentaires, en plus de rencontres et d'ateliers consacrés à plusieurs aspects de la création cinématographique.

L'ouverture a été marquée par la projection de « Alea jacarandas » de Hassen Ferhani, tandis qu'une séance spéciale a proposé le documentaire « The Sea Road to Gaza » d'Olfa Lamloum. Le programme comprend également des cafés-cinés, des tables rondes et des ateliers de formation, notamment sur la création sonore documentaire, la restauration numérique, l'actorat, le marketing et la production. Le court-métrage « Yasmina » fera notamment l'objet d'une restauration.

S'exprimant lors de la cérémonie d'ouverture tenue à la cinémathèque de Bejaia, "Hakim Abdelfettah", directeur artistique de la manifestation organisées par l'association Project 'heurts, a indiqué que ces rencontres constituent "un moment d'échange et partage des films avec le public". Le film "Alea jacarandas" du cinéaste Hassen Ferhani, raconte le parcours du journaliste et écrivain, Ameziane Ferhani, père du réalisateur, à travers ses déambulations dans les rues d'Alger, où il entreprend une cartographie poétique des Jacarandas.

Le documentaire "The Sea Road to Gaza" de la tunisienne Olfa Lamloum a été projeté dans l'après midi dans le cadre de la séance spéciale de cette manifestation. Le film retrace l'histoire de la flottille "Sumud", partie en septembre 2025 pour tenter de briser le blocus imposé à Ghaza par l'entité sioniste.

Les 32 oeuvres représentent une quinzaine de pays, dont l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, le Burkina Faso, l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Palestine et la Côte d'Ivoire.

Ce rendez-vous cinématographique prévoit également la tenue des cafés-cinés et des tables rondes thématiques autour du cinéma et de la propriété intellectuelle et la réanimation des archives cinématographiques, a-t-on souligné.

Des ateliers de formation ont été déjà lancés dès hier, vendredi, à la maison de la Culture de Béjaïa, portant notamment sur l'initiation à la création sonore documentaire qui s'étale sur deux jours, et la restauration numérique des œuvres cinématographiques, ouvert ce samedi matin.

Le court-métrage "Yasmina", réalisé en 1961 par Djamel Chanderli et Mohamed-Lakhdar Hamina , fera l'objet d'une restauration dans le cadre de cet atelier et sera projeté à la clôture des rencontres, a-t-on indiqué.

A. B.

BLIDA

La ville des Roses réunit écrivains et jeunes lecteurs



SOUS LE PATRONAGE du ministre de la Culture et des Arts, et avec le soutien du wali de Blida, le Festival national du livre s'est tenu ce samedi à Blida, en présence d'un panel prestigieux de personnalités du monde littéraire, culturel et universitaire algérien, avec la présence très remarquée du professeur Cherif Merbi, président de l'Académie algérienne de la langue arabe, et du professeur Maamar Affas, doyen de la faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Chlef. Cet événement, qui a réuni des figures emblématiques de la littérature algérienne et de jeunes auteurs, célèbre le livre et réaffirme le rôle de la littérature et du savoir dans le paysage culturel national. Le festival a offert au public l'opportunité de rencontrer et d'échanger avec plusieurs personnalités du monde littéraire et culturel, notamment le romancier Abdelaziz Gharmoul, qui a partagé son expérience et sa carrière dans la fiction algérienne, ainsi que l'écrivaine et éditrice Salima Melizi, reconnue pour ses ouvrages de récits de voyage, de patrimoine et de littérature pour enfants. Le scénariste Djamel Mohammedi était également présent et a présenté son parcours et ses publications dans le domaine du cinéma. Le programme comprenait aussi un atelier intitulé « Lecture intelligente : comment lire de manière consciente et efficace ? », animé par la professeure Souhila Mimoun, directrice du département de littérature de la faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Chlef. Cet atelier a exploré les méthodes de lecture consciente et efficace, les moyens de développer ses compétences en lecture et comment tirer le meilleur parti des livres.

Cette édition du festival a accueilli 23 écrivains et auteurs dans le cadre d'une programmation culturelle riche et variée, comprenant des débats littéraires et intellectuels, des ateliers et des séances de dédicaces, offrant ainsi aux lecteurs un espace privilégié pour rencontrer les auteurs et découvrir leurs parcours et leurs publications. Dans une ambiance festive dédiée à la lecture et à l'encouragement des jeunes lecteurs, le festival a rendu hommage à Mouad Mostefaoui, premier au niveau national lors des Olympiades de lecture. Cette distinction a salué son exploit et inspiré une nouvelle génération de lecteurs.

T. Bouhamidi

FESTIVAL NATIONAL DU LIVRE LU

Les lecteurs au rendez-vous à l'Ouest et au Sud du pays

LE « FESTIVAL national du livre lu » se poursuit dans plusieurs wilayas de l'Ouest et du Sud du pays avec une programmation consacrée à la promotion de la lecture et au rapprochement entre le livre et le public.

Jusqu'au 5 octobre, bibliothèques, maisons de la culture et établissements culturels accueillent expositions de livres, ateliers de lecture, rencontres littéraires et intellectuelles, ainsi que des séances de vente-dédicace et de signature.

Une place particulière est accordée aux enfants et aux jeunes à travers des activités adaptées et des ateliers interactifs.

À Mascara, El-Bayadh, Saïda, Sidi Bel-Abbès et Illizi, les programmes associent également échanges de livres, conférences, lectures poétiques et présentation de la plateforme numérique « Kutubuna ». La manifestation entend ainsi encourager une pratique durable de la lecture face à l'essor des usages numériques.

Les établissements culturels, les bibliothèques et les Maisons de la culture de ces wilayas connaissent une affluence de lecteurs et de personnes passionnées de lecture. La manifestation constitue également une occasion pour les écrivains et les auteurs de faire connaître leurs productions littéraires et intellectuelles et d'échanger directement avec les lecteurs, notamment à travers des séances de ventes-dédicace et de signatures.

Dans la wilaya de Mascara, la première journée de cette manifestation, organisée par la direction de la Culture et des Arts, en coordination avec la Bibliothèque principale de lecture publique, a été marquée par l'ouverture d'une exposition de livres issus du fonds de la bibliothèque. Celle-ci comprend des ouvrages couvrant différents domaines de la connaissance, notamment la littérature, la langue arabe, l'histoire, la sociologie, la psychologie et les sciences de l'éducation, ainsi que des ouvrages religieux.

L'exposition a enregistré une forte affluence d'enfants et de jeunes, mais également de chercheurs et d'enseignants universitaires de la wilaya. Ces derniers ont salué l'organisation de ce type de manifestations, qui offrent aux lecteurs l'occasion de renouer avec le livre papier et de découvrir une diversité de titres et d'ouvrages.

Dans la wilaya d'El-Bayadh, le programme de cette initiative littéraire comprend une exposition consacrée au livre lu, présentant de nombreux titres et ouvrages portant sur différents domaines et thématiques. Un espace est également consacré à l'échange de livres entre lecteurs, ainsi qu'un autre à la vente-dédicace, avec la participation de plusieurs écrivains et auteurs issus de différentes spécialités et domaines littéraires et intellectuels.

Dans la wilaya de Saïda, des explications ont été présentées, lors de la première journée de la manifestation, au sujet de la plateforme numérique " Kutubuna", lancée par le ministère de la Culture et des Arts. Après inscription, cette plateforme permet aux lecteurs de consulter et de lire différents titres de livres dans divers domaines.

Le programme prévoit également l'organisation de conférences, de lectures littéraires et poétiques, ainsi que des rencontres avec des écrivains et des créateurs. Des activités sont, en outre, consacrées à la lecture numérique et à l'utilisation de tablettes intelligentes.

Dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes, cette manifestation culturelle propose un ensemble d'activités comprenant des ateliers interactifs de lecture, des séances de vente-dédicace et de signature, ainsi que des conférences et des débats critiques et intellectuels animés par des écrivains et des intellectuels.

Au sud est du pays, précisément à Illizi les activités du Festival du livre lu sont abritées par la bibliothèque principale de lecture publique «Khemayes Baktet».

Le directeur de la bibliothèque principale de lecture publique, Moussa Kemmar, a indiqué que cette manifestation, dont le coup d'envoi a été donné samedi soir sous le slogan «Pour que nos livres aient une autre vie», et organisée sous le parrainage de la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, et la supervision du wali d'Illizi, Ahcène Khaldi, vise principalement à promouvoir la lecture et à favoriser l'intérêt pour le livre. Il a annoncé, en parallèle, le lancement d'une plateforme intitulée «Nos livres». Le programme de cette manifestation culturelle prévoit aussi des conférences, des séances de vente-dédicace et d'échange de livres, ainsi que des récitals de poésie, une exposition consacrée au livre lu et diverses activités destinées aux enfants, selon la même source.

A. B. / Agence

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE LA WILAYA DE MASCARA
N° Identification Fiscale 099829066206233

2 eme AVIS DE CONSULTATION N° : 70/2026 APRES INFRUCTUOSITE

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara sise à Rue Sidi Kada Belmokhtar Zone 8- Wilaya de Mascara, lance un 2 eme avis de consultation après infructuosité pour le projet du cahier des charges portant la réalisation des **300** LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS avec VRD y/c LOCAUX AMENAGES EN SERVICE DE PROXMITE AU NIVEAU DU POLE URBAIN HAMAMA A TIZI EN LOT UNIQUE (TYPE F3).

OPERATION : 300 LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS A TRAVERS LA WILAYA DE MASCARA

PROGRAMME : ANNEE 2026

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Capacité professionnelles:

Les entreprises ou groupement d'entreprises disposant de la **catégorie 06 ou plus** (qualifié en bâtiment activité principal).

Capacité Financière:

Ayant un chiffre d'affaires moyen des trois meilleurs des 05 dernières années (2020-2021-2022-2023-2024 et éventuellement l'année 2025) égale ou supérieur à **100.000.000,00 DA**

Capacité professionnelles:

Ayant déjà réalisé **durant les dix (10) dernières années (2016 à 2025)** au moins :
- Un projet de logements d'au moins 200 logements en TCE complet ou plus, ou
- Un projet d'équipements publics en TCE complet classés à la catégorie « **C** » ou plus

Capacité Technique :

1-moyens humains

- **UN (01) Chef de projet:** Architecte ou ingénieur ou masters en GC dans le domaine du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 03 ans.
- Un technicien ou plus dans le domaine du bâtiment.

2-moyens matériels

-Deux (02) camions de 25 tonnes ou plus
- une (01) grue fixe ou mobile
-un (01) pelle mécanique
-Une (01) Centrale à Béton

Les offres, accompagnées obligatoirement des pièces et documents et en cours de validité, tels qu'exigé par le cahier des charges, (Instructions aux soumissionnaires) doivent être présentées dans trois (03) enveloppes distinctes :

NB : les soumissionnaires peuvent examiner et retirer le cahier des charges gratuitement du site agréé par le ministère des finances.

www.marchés-publics.gov.dz

Une 1ere enveloppe pour le dossier de candidature» avec l'ensemble des documents exigés dans le présent cahier des charges - instructions aux soumissionnaires.

Une 2eme enveloppe pour « l'offre technique»: avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.

Une 3eme enveloppe pour « l'offre financière » : avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERALE DE L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE MASCARA
« SOUMISSION A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

2 eme AVIS DE CONSULTATION N° : 70/2026 APRES INFRUCTUOSITE

Projet du Cahier des Charges portant la réalisation des **300 Logements Publics Locatifs Avec VRD Y/C Locaux Aménagés En Service De Proximité Au Niveau Du Pole Urbain Hamama A Tizi En Lot Unique (Type F3)**

OPERATION : 300 LOGEMENTS PUBLICS LOCATIFS A TRAVERS LA WILAYA DE MASCARA

PROGRAMME : ANNEE 2026

La date de dépôt des offres est fixée au **15 éme jour avant 13 heure,** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.

L'ouverture des plis est prévue le même jour de dépôt des offres à 14 heures. Cet avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires d'y assister.

Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de Week-end celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires auprès du siège de la direction de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara.

Les soumissionnaires restent engagés par ses offres pendant la période de préparation des offres augmentée de quatre-vingt-dix jours (90).

Le Jeune Indépendant **du 28/09/2026 / ANEP 2631013972**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

- DIRECTION DE LA SANTE ET LA POPULATION LA WILAYA DE SAIDA
- ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE PROXIMITE D'EL HASSASNA
- N°: ..1227...../EPSP-H /2026

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOUR DE RECRUTEMENT SUR TITRE

L'administration de l'établissement public de sante de proximité d'El HASSASNA wilaya de Saida, organise un concours de recrutement sur titre au profit de l'établissement, selon le tableau ci-dessous.

Grade	Nombre de poste	Condition (Titre et Diplôme)
Médecin généraliste de sante publique	**03**	**-les candidats titulaires d'un diplôme de Doctorat en Médecine**
Médecin dentaire généraliste de sante publique	**02**	**-les candidats titulaires d'un diplôme de Doctorat en medecine dentaire**
Comptable administratif principal	**02**	**Diplôme d'Études Universitaires Appliquées (DEUA)** délivré par l'Université de la Formation Continue (UFC) en : **-Comptabilité et fiscalité** **-Comptabilité** **-Comptabilité et gestion financière des entreprises** **-Comptabilité et gestion** **-Diplôme de Technicien Supérieur en gestion des stocks** **-Diplôme en économie et droit**

Constitution de dossier

01-Demande manuscrite
02- Imprimé d'information remplit par le candidat (délivrée par le site officiel de la dgfpra)
03- deux photos
04- Photos copie de la pièce d'identité.
05- Diplôme dans la filière.
06- Attestation de travail certifiant l'expérience requise dans le domaine.
07- Relevé des notes du cursus universitaire.
08-Certificat des études Complémentaires.
09- deux enveloppes avec l'adresse et deux timbres.
10- Photos copie de la situation vis-à-vis du service national

Observation :

Les dossiers de candidature seront déposés à l'établissement public de sante de proximite d'el HASSASNA **(Sous Direction des Ressources Humaines)** dans un délai **(15jours)de travail** à compter la date de publication de cet annonce dans les journaux.

Le Jeune Indépendant **du 28/09/2026 / ANEP 2631013979**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de la Culture et des Arts
Office National de la Culture et de l'Information

NIF N° : 099916000726289

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°*01*/ONCI/2026

L'Office National de la Culture et de l'Information (ONCI), lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales portant ;

« La réalisation d'un show de drones et la location de matériels techniques » pour la Cérémonie d'Ouverture des Olympiades Africaines des Métiers à Oran.

Les lots cités dans le tableau ci-dessous.

N°	Les lots	Durée de préparation des offres
1	Lot N°01: Show De Drones.	10 jours
2	Lot N°02: Vidéo projecteurs (VP)	
3	Lot N°03 : Totem à Ecran double face.	13 jours
4	Lot N°04: Ecran circulaire flexible.	
5	Lot N°05: Ecran incurvé.	
6	Lot N°06 : Générateur de Flamme et Etincelles.	15 jours
7	Lot N°07 : Effets de lumière et accessoires sonores.	

1. Condition d'éligibilité :

Le présent Appel d'Offre National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales, s'adresse aux opérateurs économiques :

- Inscrits au registre de commerce électronique, ayant un code d'activité commerciale en relation avec l'objet du cahier des charges.
- Ayant réalisé un projet de même nature que l'objet du cahier des charges.

2. Retrait du cahier des charges :

Les opérateurs économiques intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges, auprès de :

Office National de la Culture et de l'Information
Bureau des marchés
Sis au : 06 rue Amar Semaous – Hussein Dey –Alger

Contre paiement de la somme de **Cinq Mille Dinars (5.000,00),** non remboursable, représentant les frais de la documentation et de la reprographie.

3. Documents constitutifs de l'offre :

Les soumissions doivent comprendre : un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière pour chaque lot séparé , insérés dans des enveloppes séparées, et mises dans une enveloppe fermée et anonyme, comportant uniquement la mention suivante :

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°*01*/ONCI/2026
« La réalisation d'un show de drones et la location de matériels techniques » pour la Cérémonie d'Ouverture des Olympiades Africaines des Métiers à Oran.
Lot n°……., Lot n°…….
A n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres de l'ONCI

4. Dépôt des offres et ouverture des plis :

La durée de préparation des offres relative à chaque lot est fixée **conformément au tableau ci-dessus à** compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offres dans, les quotidiens nationaux, le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et la presse écrite et de la presse électronique agrée.

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de la préparation des offres, **de 8h30 à12h00.**

Si ce dernier jour coïncide avec un jour férié ou avec un jour de repos légal (vendredi, samedi), la date de dépôt des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Office National de la Culture et de l'Information
Bureau des marchés
Sis au : 06 rue Amar Semaous – Hussein Dey -Alger

L'ouverture des plis se fera le même jour à **13H00** au niveau de la salle de réunion de la direction générale sise à l'adresse susmentionnée.

L'ONCI invite l'ensemble des soumissionnaires ou leurs représentants à participer à la séance d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Dans le cas de l'attributaire du marché, ces délais sont prorogés systématiquement d'un mois supplémentaire.

Le Jeune Indépendant **du 28/09/2026 / ANEP 2616032037**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE CHLEF
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 37/2026 après infructuosité
Le numéro d'identification fiscale (NIF) : 408015000002066

Dans le cadre de l'opération : **contrôle et Revêtement de la route reliant RN11 et plage DOUMIA d'OUED GOUSSINE sur un linéairede 1,3 km- ;**La Direction des Travaux Publics de la wilaya de Chlef, lance un 2eme avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°37/2026 après infructuosité, pour la prise en charge les travaux du **:Revêtement de la route reliant RN11 et plage DOUMIA d'OUED GOUSSINE sur un linéairede 1,3 km-Commune d'OUED GOUSSINE-**

Ne peuvent soumissionner, que les entreprises ou groupement d'entreprises ayant :

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse à chaque personne physique ou moral qui remplissant les conditions suivantes :

1- Capacités professionnelles :

Le certificat de qualification et de classification professionnelle de catégories **quatre (IV)**ou plus **(Activité Principale travaux publics)** en cours de validité.

Dans le cadre d'un groupement momentané d'entreprises, le service contractant tient compte des capacités du groupement dans sa globalité. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier de l'ensemble des capacités exigées du groupement dans le cahier des charges.

2- Capacités techniques

- Disposant des moyens matériels, humains et références professionnelles suivants :
 - ❖ **Moyens matériels**
 - **Une station d'enrobé(**location ou propriétaire**)**
 - **Un Finischeur**
 - **Deux (02) camions** (**10**T au plus (charge utile))
 - Matériel roulant doit être justifié par des cartes grises, leurs assurances en cours de validité ainsi que le contrôle technique.
 - Matériel non roulant doit être justifié par un procès-verbal de constat d'huissier de justice (établie moins d'une année à la date de l'ouverture des plis).
 - **Cas de location :** le matériel **(Station d'enrobé)**doit être dûment justifié par un acte de location notarié en cours de validité

❖ **Moyens humains**

Disposant d'un cadre Master ou Ingénieur (Travaux Publics ou Génie Civil), justifiés par des copies des diplômes et la déclaration d'affiliation à la CNAS (Moins de trois **(03)** mois) le jour d'ouverture des plis

❖ **Références professionnelles**

Ayant réalisé un projet de route dont la quantité de béton bitumineux égale à **500T** ou plus. Justifiés par attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrages publics.

3- Capacités financiers

Ayant réalisé une moyenne de Chiffre d'affaires des trois (03) année **(2022, 2023, 2024)** ≥**9.000.000,00** DA.
Moyens financiers justifiés par Copies des bilans financiers des trois années.

- Pour le cas d'un groupement il sera fait application à la moyenne des chiffres d'affaires (CA) de l'ensemble des membres constituant le groupement.

- *Pour les personnes physiques, les bilans doivent impérativement porter un accusé de réception des services des impôts et certifiés par un comptable agréé En plus de l'accusé de réception des services des impôts, les bilans doivent être certifiés par un commissaire aux comptes pour les personnes morales.*

A. Dossier de candidature contient :

1- La déclaration de candidature, renseignée, datée et signée.
2- La déclaration de probité, renseignée, datée, cachetés et signée.
3- La copie des statuts de la société, si soumissionnaire personne morale (E.U.R.L, S.A.R.L, S.N.C ou SPA).
4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
5- Tout document permettant d'évaluer des capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous-traitants.

a) **Capacités professionnelles :**
Le certificat de qualification et de classification professionnelle de catégories **quatre (IV)**ou plus **(Activité Principale travaux publics)** encours de validité

b) **Capacités financières :**
- Moyens financiers justifiés par Copies des bilans financiers des trois années **(2022, 2023, 2024).**

Pour les personnes physiques, les bilans doivent impérativement porter un accusé de réception des services des impôts et certifiés par un comptable agréé En plus de l'accusé de réception des services des impôts, les bilans doivent être certifiés par un commissaire aux comptes pour les personnes morales.

c) **Capacités techniques :**
Moyens humains et matériels et références professionnelles.

Moyens matériels
- Matériel roulant doit être justifié par des cartes grises, leurs assurances en cours de validité ainsi que le contrôle technique.
- Matériel non roulant doit être justifié par un procès-verbal de constat d'huissier de justice(établie moins d'une année à la date de l'ouverture des plis).
- **Cas de location :** le matériel **(Station d'enrobé)** doit être dûment justifié par un acte de location notarié en cours de validité

Moyens humains
- Document contenant la liste d'encadrement clés à mobiliser pour le projet justifié par des copies des diplômes et déclaration d'affiliation à la CNAS (moins de **03** mois le jour d'ouverture des plis)

Référence professionnelle :
- Références professionnelles justifiés par attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages publics.

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 1ére enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales
N° 37/2026 après infructuosité
" Dossier de candidature ".
Dénomination du soumissionnaire
« Revêtement de la route reliant RN 11 et plage DOUMIA d'OUED GOUSSINE sur un linéaire de 1.3 km -Commune d'OUED GOUSSINE - ».

B. l'offre technique contenant :

- La déclaration à souscrire, renseignée, datée et signée.
- Un mémoire technique justificatif.
- Planning d'exécution
- Le présent cahier des charges portant à la dernière page, la mention **manuscrite** « lu et accepté ».

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 2éme enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales
N° 37/2026 après infructuosité
" Offre technique ".
Dénomination du soumissionnaire
« Revêtement de la route reliant RN 11 et plage DOUMIA d'OUED GOUSSINE sur un linéaire de 1.3 km -Commune d'OUED GOUSSINE - ».

C. l'offre financière

- La lettre de soumission dûment remplie, datés et signée.
- Définition des prix.
- Bordereau des prix unitaires dûment remplie, datés, cachetés et signée.
- Détail quantitatif et estimatif dûment remplie, datés, cachetés et signée.

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une 3ème enveloppe, cachetée sur laquelle seront portées les mentions, ci-après :

2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales
N° 37/2026 après infructuosité
" Offre financière "
Dénomination du soumissionnaire
« Revêtement de la route reliant RN 11 et plage DOUMIA d'OUED GOUSSINE sur un linéaire de 1.3 km -Commune d'OUED GOUSSINE - ».

Les trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :
SOUMISSION **"à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres**
2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales
N° 37/2026 après infructuosité
« Revêtement de la route reliant RN 11 et plage DOUMIA d'OUED GOUSSINE sur un linéaire de 1.3 km -Commune d'OUED GOUSSINE - ».

A Monsieur **le Directeur des Travaux Publics de la Wilaya de CHLEF**

Dénomination : Direction des travaux publics, Siège des DouzeDirections, Hay MEDDAHI - Chlef
Le numéro d'identification fiscale (NIF) : 408015000002066
Rez de chaussée, bureau 63 à gauche

- La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze(15)** jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres national avec exigence de capacité minimales dans la presse nationale en langue nationale et en langue étrangère ou Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Publics (BOMOP) ou deux presses électroniques agrées.
- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de la préparation des offres avant **14H00.**
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des offres et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.
- La date d'ouverture candidature, technique et financière aura lieu à la date de dépôt des offres à **14H00.**
- Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de trois **(03)** mois à compter de la date du dépôt des offres.

N.B : Les soumissionnaires sont invitées à la séance d'ouverture des plis au niveau de la direction des travaux publics de la wilaya de Chlef.

Le Jeune Indépendant **du 28/09/2026 / ANEP 2616032076**

Qualifications CAN-2027 U20 (zone UNAF-2e j) Algérie-Libye

Les Verts pour décrocher les trois points

LA SÉLECTION algérienne des moins de 20 ans (U20) affrontera son homologue libyenne dimanche à 14h30 au Suez Canal Stadium (Ismaïlia) en Egypte, en match comptant pour la deuxième journée du tournoi de l'Union Nord-africaine de football (UNAF), qualificatif à la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2027, prévue au Ghana. Auteurs d'un nul (1-1) face à la Tunisie lors de la journée inaugurale disputée jeudi, les hommes de Hocine El Orfi, devront sortir le grand jeu pour décrocher leur première victoire dans le tournoi pour consolider leur chance de qualification à la CAN 2027. De son côté, l'équipe libyenne qui reste sur une défaite face au pays hôte l'Egypte (0-2), est désormais dos au mur, car une nouvelle contreperformance face aux algériens scellerait définitivement son sort dans cette compétition. Outre l'Algérie, la Tunisie et la Libye, le tournoi de l'UNAF U20 regroupe l'Egypte (pays hôte) et le Maroc.A l'issue du tournoi, les deux premières sélections au classement seront qualifiées pour la phase finale de cette CAN-U20, en tant que représentantes de la zone UNAF.

GHEDJEMIS VERS UNE PROLONGATION À FROSINONE

FARÈS Ghedjemis pourrait poursuivre son aventure avec Frosinone. Le club italien travaille à une prolongation du contrat de l'attaquant algérien, dont le bail actuel court pourtant jusqu'au 30 juin 2028. La direction de Frosinone souhaite sécuriser l'avenir de son joueur face aux sollicitations de plusieurs clubs européens. Selon le journaliste spécialisé dans le mercato Nicolò Schira, les discussions avancent et une prolongation serait désormais proche. Tuttosport confirme également cette tendance. Le quotidien italien évoque un nouveau contrat qui pourrait lier Ghedjemis au club jusqu'en 2030 ou 2031, avec de meilleures conditions pour le joueur et des garanties pour Frosinone. Cette volonté de conserver l'international algérien s'inscrit dans le nouveau projet du club, qui vient de retrouver la Serie A après l'arrivée d'un groupe américain devenu actionnaire majoritaire. Âgé de 24 ans, Ghedjemis avait été sollicité par plusieurs formations européennes lors du dernier mercato estival. Monaco, Besiktas, le Celtic et les Glasgow Rangers avaient notamment manifesté leur intérêt. Le Borussia Dortmund avait également pris des renseignements sur sa situation. Les négociations n'avaient toutefois pas abouti. Frosinone avait alors affiché des exigences financières élevées pour laisser partir son joueur. Quelques semaines plus tard, le club italien cherche donc désormais à prolonger Ghedjemis et à inscrire son avenir dans la durée.

QUALIFICATIONS CAN 2027 / ALGÉRIE

Les Verts déjà tournés vers Bujumbura

La sélection algérienne de football s'est envolée dimanche matin pour Bujumbura en vue de son match face au Burundi prévu mardi prochain (14h00, heure algérienne), pour le compte de la deuxième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2027), groupe I.



Après leur victoire inaugurale contre la Zambie (3-1), la sélection dirigée par Brahim Hemdani se déplace toutefois amoindrie. Le groupe a été réduit à 24 joueurs suite au forfait de l'attaquant de l'O Marseille Amine Gouiri, en raison d'une blessure confirmée à la cuisse gauche, alors que le défenseur latéral gauche Rayan Aït-Nouri a été libéré du stage.

Le coup d'envoi de cette affiche entre le Burundi et l'Algérie sera donné mardi à 14h00 heure algérienne (15h00 heure locale). Pour sa deuxième sortie sur le banc de la sélection, les hommes de Brahim Hemdani tenteront d'enchaîner avec un second succès consécutif en qualification continentale. L'Algérie va devoir composer avec une nouvelle absence. Amine Gouiri, touché au quadriceps de la cuisse gauche lors de la victoire des Verts face à la Zambie (3-1), Titulaire au coup d'envoi, l'attaquant d'Olympique de Marseille a été contraint de céder sa place après seulement un quart d'heure de jeu. Les premières constatations avaient rapidement fait craindre une indisponibilité pour la suite du stage. Des examens médicaux plus approfondis, réalisés ce samedi matin, ont confirmé le forfait de l'ancien Rennais pour le prochain rendez-vous de l'Algérie. Gouiri ne sera donc pas du déplacement prévu mardi au Burundi. Face à cette situation, le staff des Verts a pris la décision de libérer le joueur afin qu'il puisse regagner Marseille et poursuivre sa prise en charge. Son retour dans la cité phocéenne est prévu dans la soirée. Après Aït-Nouri, Gouiri devient ainsi le deuxième joueur à quitter le rassemblement algérien avant son terme. L'historique des confrontations plaide largement en faveur des Verts. Le Burundi n'est en effet jamais parvenu à s'imposer face à l'Algérie en six confrontations directes à ce jour, affichant un bilan de quatre victoires algériennes pour deux matchs nuls. La dernière opposition entre les deux nations remonte à janvier 2024 lors d'un match de préparation à la CAN 2023, où l'Algérie s'était imposée avec autorité sur le score sans appel de 4 buts à 0. La Confédération africaine de football (CAF) a désigné des arbitres botswanais pour diriger le match Burundi- Algérie prévu mardi prochain à 14h00 (heure algérienne) au stade Intwari de Bujumbura, pour le compte de la deuxième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2027, groupe I. La rencontre sera officiée par le directeur de jeu Thabang Ketshabile, assisté de ses deux compatriotes: Kegakologetswe Lucky et Gaselame Molefe. Le quatrième arbitre sera Gaolaolwe Kethobogile.

Le dispositif officiel de la rencontre sera complété par le commissaire Yacoub Elmi, de Djibouti, tandis que Wiish Yabarow, de Somalie, sera chargé de l'assessorat. Pour rappel, lors de la journée inaugurale des qualifications, la sélection algérienne a dominé la Zambie (3-1) vendredi soir à Tizi-Ouzou, tandis que le Burundi s'est incliné à Lomé face au Togo (1-0).A l'issue de cette première journée, l'Algérie et le Togo trônent en tête du groupe I avec trois points chacun, le Burundi et la Zambie sont derniers.

Au terme des qualifications, les deux premières équipes du groupe décrocheront leur qualification pour la phase finale de la CAN-2027, prévue du 19 juin au 17 juillet au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

MONDIAL-2026 DES AMPUTÉS

L'Algérie dans le groupe A avec le Mexique, l'Italie et le Liberia

LA SÉLECTION algérienne de football pour amputés (handisport) évoluera dans le groupe A de la Coupe du monde 2026, aux côtés du Mexique, pays hôte, de l'Italie et du Liberia, à l'issue du tirage au sort effectué samedi. Prévue du 13 au 22 novembre à San Juan de los Lagos (Mexique), la compétition réunira 24 sélections réparties en six groupes de quatre. Pour sa première participation à une phase finale mondiale, l'Algérie abordera ce rendez-vous avec l'expérience acquise lors de la CAN-2024 au Caire, où elle avait également fait ses débuts dans une compétition continentale. Les Verts avaient atteint les demi-finales après avoir notamment éliminé l'Angola (2-1) en quarts de finale, un succès qui leur avait assuré la qualification au Mondial-2026. La sélection nationale avait finalement décroché la médaille de bronze, après sa victoire face au Nigeria (3-1) dans le match de classement. Cette performance avait constitué une entrée remarquée de l'équipe algérienne sur la scène continentale, après seulement quelques mois de préparation. Au Mondial mexicain, les protégés de l'entraîneur Megaiz Boumédiène retrouveront donc le Liberia, l'Italie et le Mexique. Ce dernier accueillera pour la deuxième fois la compétition, après l'édition de 2018 remportée par l'Angola. Cette première sortie mondiale permettra ainsi à l'Algérie de mesurer les progrès réalisés depuis sa révélation lors de la CAN-2024, face à des adversaires issus de différentes écoles du football pour amputés.

L'objectif sera notamment de capitaliser sur l'expérience acquise au Caire et de franchir un nouveau palier sur la scène internationale. Pour ce faire, l'équipe nationale a achevé à Oran (Village méditerranéen) un autre stage de préparation en présence de l'ensemble de l'effectif retenu pour ce rendez-vous mondial. Dans les autres groupes, la Türkiye, l'Espagne, le Nigeria et l'Egypte composent le groupe B, tandis que le Brésil, le Japon, l'Allemagne et l'Ukraine se retrouvent dans le groupe C. Le groupe D réunit l'Angola, la Colombie, le Ghana et l'Irak, tandis que l'Ouzbékistan, le Maroc, les Etats-Unis et l'Uruguay sont versés dans le groupe E. Enfin, le groupe F regroupe l'Angleterre, la Pologne, l'Iran et le Costa Rica.

LIGUE 2 AMATEUR (2E JOURNÉE)

Le RCK et l'USMB maintiennent la cadence, l'USMAn marque le pas

La deuxième journée de Ligue 2 amateur a été favorable au RC Kouba et à l'USM Blida, qui continuent à se partager le leadership du Groupe Centre-Ouest, après leurs victoires respectives contre le WA Tlemcen (2-0) et l'IRBSM Benali (3-1), au moment où l'USM Annaba a marqué le pas dans le Groupe Centre-Est, en s'inclinant (1-0) dans le derby face à l'AS Khroub.



Victorieux en déplacement lors de la première journée, respectivement chez l'ESM Koléa et l'ES Mostaganem, le Raed et le club de la Ville des Roses ont confirmé leur ambition de jouer les premiers rôles cette saison en enchaînant par un deuxième succès consécutif. Cette fois, sur leurs terrains et devant leurs supporters, aux stades Benhaddad et Brakni. Des succès qui leur permettent de porter leur capital à six points et de se partager par la même occasion la première place du classement, avec déjà deux longueurs d'avance sur leurs premiers poursuivants, dont l'USM El Harrach, qui a réussi à ramener un précieux point de son périlleux déplacement chez la JSM Tiaret. Les Jaune et Noir avaient concédé l'ouverture du score d'entrée de jeu, mais ils ont réussi à niveler la marque dès la 17e, par Benmarzoug, qui permet ainsi à son équipe de rester dans le peloton de tête.

Un des duels au sommet de cette deuxième journée, entre l'ASM Oran et le WA Mostaganem a finalement tourné à l'avantage des "Asémistes" l'ayant emporté (3-1), au moment où le MC Saïda a réussi à revenir avec un précieux succès (1-0) de son déplacement chez le nouveau promu, JS Taghit sur une réalisation de Zouari en fin de partie De son côté, le NA Hussein Dey s'est incliné (1-0) chez l'ES Mostaganem, alors que le MC El Bayadh s'est neutralisé à domicile avec le GC Mascara (0-0).

A noter également le deuxième forfait consécutif du RC Arbaâ, dont l'équipe ne s'est pas présentée sur le terrain du stade Ismaïl Makhlouf, alors qu'elle devait y recevoir l'ESM Koléa. Donc, encore une fois, ce sera à la commission de l'organisation sportive de la ligue nationale du football amateur (LNFA) de trancher dans cette affaire.

COUP D'ARRÊT POUR LES TUNIQUES ROUGES

Contrairement au RCK et à l'USMB, qui ont fort bien confirmé leur bonne entrée en matière dans ce nouvel exercice, l'USM Annaba a marqué le pas, et dès cette deuxième journée du championnat, en s'inclinant (1-0) chez l'AS Khroub. Un périlleux déplacement, qu'elle n'a pas su négocier, et dont les conséquences ont été assez lourdes, puisque les Tuniques ROuges ont perdu leur place de leaderdu groupe Centre- Est au profit de leur adversaire du jour, mais aussi du MO Béjaïa, du NRBB Oulbane et du Paradou AC, tous victorieux ce samedi. Les "Crabes"sont allés l'emporter (3-1) chez le CRB Béni Thour, alors que le NRBBO et le PAC ont gagné à domicile, respectivement (1-0) contre le CA Batna et (2-1) contre le NRB Télaghma. Le choc entre anciens pensionnaires de l'élite NC Magra - US Chaouia a finalement tourné à l'avantage du club hôte, l'ayant emporté par la plus petite des marge (1-0), mais qui réalise une assez bonne opération sur le plan comptable, en quittant la dernière place du classement, pour se placer au milieu du tableau. Ce qui a également été le cas pour l'IRB Nezla, après sa courte mais précieuse victoire contre la JSD Jijel (1-0), alors que le MSP Batna s'est neutralisé à domicile avec le MO Constantine (0-0). Un résultat qui n'arrange aucune des deux équipes, car elles restent ex aequo à la neuvième place du classement général, avec seulement deux unités au compteur. Les péripéties de cette deuxième journée se poursuivront dimanche dans le groupe Centre-Est, avec le déroulement du match JS Azazga - JSM Skikda, dont le coup d'envoi sera donné à 16h00.

LIGUE 1 MOBILIS

USMA Nouvelle alerte pour Ramdaoui

RETENU pour le stage de préparation de l'équipe nationale U23, Mohamed El Amine Ramdaoui a été contraint de quitter le regroupement plus tôt que prévu. L'attaquant de l'USM Alger, auteur d'un début de saison encourageant avec deux buts inscrits en trois rencontres de Ligue 1, a été rattrapé par des douleurs ressenties au niveau de la cuisse. Le jeune Usmiste avait déjà été touché lors de la dernière sortie de son équipe face à l'Olympique Akbou. Contraint de quitter la pelouse du stade des Martyrs en raison de cette blessure, Ramdaoui a finalement été autorisé à regagner son club afin de passer des examens médicaux plus approfondis. L'objectif est désormais de déterminer avec précision la nature de sa blessure et sa durée d'indisponibilité, avant d'entamer les soins nécessaires dans la foulée. Face à cette situation, le sélectionneur national U23, Rafik Saïfi, a décidé de procéder à un changement dans son groupe. Pour pallier l'absence de Ramdaoui, le technicien a fait appel à un autre joueur de l'USM Alger, Mohamed Bouderbala, qui rejoint ainsi les rangs de la sélection durant ce regroupement. De son côté, Ramdaoui dispose encore d'une dizaine de jours pour gérer au mieux son état de santé et suivre le protocole de soins qui lui sera prescrit. Une période durant laquelle l'attaquant devra surtout éviter toute précipitation afin de favoriser une récupération complète. Son objectif reste toutefois clair : retrouver ses coéquipiers avant la reprise de la compétition officielle. Cette échéance revêt d'ailleurs une importance particulière pour l'ancien buteur du Paradou AC. À l'occasion de la quatrième journée du championnat, l'USMA sera opposée à la JSEB au stade du 5-Juillet. Un rendez-vous que Ramdaoui, compte tenu de son bon début de saison et de son importance dans le dispositif usmiste, ne voudra certainement pas manquer. Les prochains examens permettront donc d'en savoir davantage sur sa situation et, surtout, de déterminer s'il pourra être opérationnel pour cette prochaine sortie de l'USMA.



LIGUE 1 MOBILIS

Très lourde sanction pour le capitaine du CS Constantine !

LE CS CONSTANTINE devra faire sans Ibrahim Dib pendant plusieurs semaines. Expulsé face à l'ES Sétif, le capitaine du CSC connaît désormais la lourde sanction prononcée à son encontre. Ibrahim Dib connaît désormais sa sanction définitive.

Le capitaine du CS Constantine a écopé de huit matchs de suspension à la suite de son expulsion face à l'ES Sétif, lors de la troisième journée de Ligue 1 Mobilis. Une lourde sanction qui va priver le CSC de l'un de ses cadres pendant plusieurs semaines. Pour rappel, Dib avait vu rouge lors de la lourde défaite du club constantinois sur la pelouse de l'ES Sétif (5-1). Dans un premier temps, la commission de discipline de la Ligue de football professionnel avait décidé de le suspendre provisoirement, dans l'attente de son audition programmée jeudi. Après étude du dossier et audition du joueur, la commission a finalement décidé de frapper fort avec huit rencontres de suspension.

Une décision qui représente un véritable coup dur pour le CS Constantine, déjà à la recherche de stabilité après un début de championnat compliqué.

Quels sont les meilleurs SSD M.2 NVMe pour les pros en 2026 ?

Vitesse séquentielle, gestion thermique, endurance (TBW), sécurité matérielle et TCO (Total Cost of Ownership) sont devenus cruciaux. Voici notre sélection des meilleurs SSD NVMe passés au crible des exigences B2B pour l'année 2026.



Test WD Black SN8100 : un SSD face aux exigences du terrain professionnel

La promesse de SanDisk est claire : délivrer le SSD PCIe 5.0 le plus rapide du marché. Mais pour un dirigeant de TPE/PME, un DSI ou un CTO, la question n'est pas de battre des records de vitesse sur le papier, mais de garantir un flux de production sans friction, fiable dans le temps, et rentable.

L'intégration de la mémoire NAND BiCS8 à 128 couches et du contrôleur Silicon Motion SM2508 ne relève pas de l'esbroufe avec ce produit. Sur le terrain, cela se traduit par une gestion de l'écriture linéaire exemplaire.

L'allocation de 2 Go de DRAM agit comme un tampon : le SN8100 maintient des débits stables autour de 10 000 Mo/s sur 60% de sa capacité avant de fléchir. Pour les équipes traitant des volumes de données massifs (montage vidéo 4K/8K, modélisation 3D, bases de données lourdes), cela signifie une réduction des temps d'attente lors des transferts et une fluidité constante du workflow, même en charge soutenue.

Le test aléatoire (4K), crucial pour la réactivité du système d'exploitation et l'exécution d'applications lourdes, valide cette impression de vélocité avec plus de 1,8 million d'IOPS en lecture. Le provisionnement des postes de travail se fera à la vitesse de l'éclair, accélérant d'autant le déploiement.

Sécurité & intégration IT : le mur thermique

Si l'intégration mécanique (format M.2 classique, conception single-sided) ne pose aucun problème majeur, le déploiement de cette technologie PCIe 5.0 se heurte à la gestion thermique.

Les performances stratosphériques génèrent une chaleur qui, non contrôlée (jusqu'à 108°C en crête), entraîne inévitablement un thermal throttling (bridage thermique) préjudiciable à la stabilité des flux de travail.

Pour un usage professionnel, l'utilisation d'un dissipateur thermique n'est donc pas une option. C'est une obligation. Les DSI devront s'assurer que les cartes mères ciblées intègrent une dissipation adéquate ou provisionner la version avec dissipateur intégré.

Côté logiciel, le Western Digital Dashboard offre un monitoring de base (S.M.A.R.T.), mais manque de profondeur pour une gestion de flotte centralisée et granulaire (effacement sécurisé complexe, politique de chiffrement non détaillée dans cette version).

Viabilité financière, TCO & pérennité

pour la version 2 To, le SN8100 se positionne sur le segment tarifaire très haut de gamme. Le retour sur investissement (ROI) se justifie exclusivement pour les postes de travail où la latence d'accès aux données est un goulot d'étranglement majeur.

Pour un usage bureautique ou un développement web standard, le TCO (Total Cost of Ownership) est défavorable comparé à un SSD PCIe 4.0, d'autant qu'il faut intégrer le coût d'une infrastructure de refroidissement.

La pérennité matérielle est rassurante, grâce aux choix d'ingénierie (DRAM, composants récents), sous réserve, encore une fois, d'une excellente dissipation thermique. La pérennité logicielle s'appuie sur l'écosystème Western Digital, traditionnellement fiable, bien que le cycle de mises à jour de firmware spécifique à ce modèle doive être scruté.

L'arbitrage pro

Le WD Black SN8100 répond à un cahier des charges d'ultra-performance. Il est éligible pour les stations de travail (création de contenu lourd, data science, virtualisation locale extrême). Pour une flotte standard, son surcoût et ses exigences thermiques introduisent une complexité de déploiement inutile.

Indicateurs de performance (KPI) pro :

Stabilité des transferts lourds : maintien de 10 Go/s sur des écritures soutenues (idéal pour les gros workflows).

Réactivité système : >1,8 million IOPS (réduction des temps de chargement applicatifs).

TCO matériel : ROI pertinent uniquement pour les usages extrêmes nécessitant une bande passante PCIe 5.0.

Points de vigilance :

Gestion de la chaleur critique : déploiement impossible sans une dissipation thermique rigoureuse (risque de throttling).

Outils de gestion de flotte limités : le logiciel propriétaire reste orienté utilisateur final, sans API d'intégration pour les DSI.

Surdimensionnement fréquent : le gain de productivité face à un SSD PCIe 4.0 haut de gamme sera imperceptible pour 90% des usages de bureau.

TEST PNY CS3150 XLR8 : UN SSD FACE AUX EXIGENCES DE LA PRODUCTION EN ENTREPRISE

Le PNY CS3150 XLR8, au-delà de son positionnement marketing initialement orienté « gaming », avance des débits séquentiels supérieurs à 10 Go/s. Notre audit décrypte si ce niveau de performance, couplé à une dissipation thermique active (ventilée), justifie son intégration dans des stations de travail et des serveurs d'appoint.

Sur le plan de l'efficacité, le PNY CS3150 XLR8 se distingue par des débits séquentiels massifs, mesurés à 11 658 Mo/s en lecture et 10 169 Mo/s en écriture. Ce niveau de performance réduit les temps de traitement pour les workflows exigeants (montage vidéo haute résolution, rendu 3D, manipulation de datasets lourds). L'impact sur la productivité est tangible, évitant les goulots d'étranglement de stockage.

Cependant, l'analyse du comportement en écriture linéaire révèle une gestion thermique complexe. Si le cache pseudo-SLC de 112 Go absorbe les pics d'activité initiaux, les débits chutent significativement (autour de 800-1200 Mo/s) lors de transferts prolongés excédant ce volume.

La solution de PNY pour maîtriser la chauffe inhérente au PCIe Gen5 repose sur un dissipateur thermique actif intégrant deux ventilateurs (et un éclairage RGB inutile en usage pro). Ce système maintient efficacement les températures (60°C en interne, 50°C en externe), prévenant le thermal throttling (bridage thermique).

Le revers de la médaille est une nuisance sonore aiguë perceptible, imposant l'intégration dans des châssis bien insonorisés, sous peine de dégrader l'environnement de travail des collaborateurs.

Sécurité & intégration IT : les défis du déploiement

L'intégration matérielle du PNY CS3150 XLR8 présente des frictions notables pour les équipes informatiques. L'encombrement volumineux du dissipateur thermique (heatsink) rend le module incompatible avec de nombreux systèmes de fixation rapide (verrous plastiques) présents sur les cartes mères récentes, exigeant un vissage manuel chronophage lors du déploiement ou de la maintenance d'un parc.

De plus, l'alimentation du refroidissement actif requiert une connexion USB interne disponible à proximité du slot M.2, ajoutant une contrainte de câblage non négligeable.

Du côté de la sécurité logique, PNY ne met pas en avant de fonctionnalités natives d'entreprise telles que le chiffrement matériel (SED, OPAL) ou des outils de gestion de flotte (provisionnement, monitoring centralisé).

La sécurité des données reposera donc entièrement sur des solutions logicielles (OS, BitLocker, etc.), ce qui doit être intégré dans l'évaluation globale de la sécurité de l'infrastructure.

Ingénierie & durabilité : cycle de vie et rentabilité

L'architecture interne s'appuie sur un contrôleur Phison et de la mémoire NAND 3D TLC (232 couches), des composants reconnus pour leur robustesse. L'endurance annoncée, fixée à 700 TBW (TeraBytes Written) pour la version 1 To, se situe dans la moyenne du marché, assurant une pérennité adéquate pour des charges de travail courantes à intensives sur un cycle d'amortissement de 3 à 5 ans.

Concernant le TCO (Total Cost of Ownership), le surcoût lié au refroidissement actif et à la technologie PCIe Gen5 (environ 220€ pour 1 To) doit être justifié par le gain de temps sur des tâches spécifiques (transferts massifs).

Le modèle XLR8 (avec RGB) n'a aucune justification professionnelle. La version dépourvue d'éclairage (commercialisée au même prix) est le seul choix cohérent pour éviter une consommation énergétique et une dissipation thermique superflues, bien que le problème de la nuisance sonore demeure.

L'arbitrage pro
Le PNY CS3150 XLR8 délivre des performances de pointe indéniables, capables d'accélérer significativement les workflows les plus lourds. Cependant, sa conception "enthousiaste" (dissipateur encombrant, ventilation bruyante, absence de sécurité matérielle native) limite sa pertinence en tant que solution de déploiement massif. L'équipement de stations de travail individuelles dédiées à la création de contenu (vidéo, 3D) ou à l'ingénierie, où le gain de productivité compense les contraintes d'intégration, reste possible. Pour des serveurs ou des parcs administratifs, des SSD PCIe Gen4 plus sobres et sécurisés offriront un bien meilleur TCO.

Indicateurs de performance (KPI) pro :
Débits séquentiels (CrystalDiskMark) : 11 658 Mo/s (Lecture) / 10 169 Mo/s (Écriture).
Performances E/S : 1 489 609 IOPS (Lecture) / 1 219 027 IOPS (Écriture).
Endurance (TBW) : 700 To (modèle 1 To).
Températures sous charge : max 60°C (sondes internes).
Points de vigilance :
Frictions de déploiement : incompatibilité du dissipateur avec de nombreux verrous sans vis ; nécessite un port USB interne pour l'alimentation.
Confort de travail : nuisance sonore aiguë des ventilateurs en charge.
Sécurité matérielle : absence de mention de chiffrement natif (OPAL/SED).
Chute de débit brutale : (transferts >112 Go) en dehors du cache.
Test Corsair MP700 Elite : l'hyper-vélocité PCIe 5.0 à l'épreuve des besoins des professionnels
En exploitant le standard PCIe 5.0, le Corsair MP700 Elite promet de pulvériser les temps de traitement sur les fichiers critiques.
Le passage au PCIe 5.0 redéfinit la réactivité des postes de travail. Nos tests sur cette barrette mémoire révèlent une bande passante impressionnante, dépassant les 10 000 Mo/s en lecture et 8 700 Mo/s en écriture séquentielle.
Ces métriques valident le composant pour fluidifier les workflows lourds (montage vidéo 4K/8K, modélisation 3D, data science). Le produit fait l'impasse sur un cache DRAM dédié, s'appuyant sur la technologie HMB (Host Memory Buffer) du contrôleur Phison E31T.
Ce choix d'ingénierie maintient la performance applicative globale, mais nous observons une chute de débit (vers 1500 Mo/s) lorsque l'écriture linéaire continue sature 22 % de la capacité. Le matériel assure donc une excellente vélocité au quotidien, mais montre des limites sur les transferts ininterrompus de très gros volumes.

Sécurité & intégration IT : les écueils du provisionnement
La scalabilité d'une infrastructure exige des outils de gestion robustes. Sur ce point critique, l'écosystème logiciel de Corsair déçoit. Le "Corsair SSD Toolbox" présente une UX archaïque et des fonctionnalités limitées.
L'absence de console moderne de monitoring, de gestion de flotte ou d'alertes prédictives complique la tâche des administrateurs. La phase de provisionnement de ce matériel à grande échelle générera inévitablement de la friction.
Si l'intégration physique reste standardisée (format M.2), la couche applicative ne répond pas aux exigences "Enterprise" requises pour superviser et anticiper la fin de vie d'un parc de stockage avec précision.

Ingénierie & durabilité : la contrainte thermique et le TCO
La performance génère un stress thermique, une donnée fondamentale pour évaluer la durée de vie de l'investissement sur 36 à 48 mois.
Sous forte charge, le MP700 Elite atteint rapidement 80°C à l'état nu. Ce comportement thermique impose impérativement l'utilisation d'un dissipateur tiers (souvent intégré aux cartes mères professionnelles récentes).
Cette contrainte technique impacte directement le TCO et les cas d'usage : ce SSD ne peut être déployé dans des machines ultra-compactes ou des environnements de travail hybride sur PC portables fins sans risquer un étranglement des performances (throttling) ou une dégradation matérielle prématurée.
Le Corsair MP700 Elite est un moteur surpuissant qui exige un châssis adapté. Nous validons ce composant exclusivement pour l'équipement ciblé de stations de travail fixes (création de contenu, rendu 3D), où la vitesse de lecture accélère la production et garantit un ROI immédiat.
En revanche, ses lacunes logicielles et ses exigences de dissipation thermique le disqualifient pour une standardisation à l'échelle d'une flotte d'entreprise. C'est un outil d'expertise chirurgical, exigeant un environnement matériel maîtrisé.

Indicateurs de performance (KPI) pro :
Débits séquentiels massifs (10 Go/s) réduisant les temps de chargement et d'export.
Architecture HMB efficace qui optimise le coût d'acquisition tout en maintenant la réactivité standard du système.
Excellente tenue des opérations aléatoires en lecture (1,3 million IOPS) pour l'exécution d'applications complexes.
Points de vigilance :
Friction liée à une suite logicielle obsolète, inadaptée au monitoring IT d'un parc.
Contrainte thermique : obligation technique d'adjoindre un dissipateur robuste pour garantir la durabilité.
Chute significative des débits en écriture lors de transferts continus (au-delà de 20 % de saturation du cache).
Test Samsung 990 Pro : cette mémoire est-elle le moteur de productivité qu'il vous faut ?
Le Samsung 990 Pro postule au statut de composant critique avec des promesses de débits exceptionnels.
La promesse de débits dépassant les 7 Go/s en lecture (7450 Mo/s annoncés, 7480 Mo/s mesurés) et frôlant les 7 Go/s en écriture (6900 Mo/s annoncés, 6880 Mo/s mesurés) place ce composant dans le haut du spectre PCIe 4.0.
Dans les faits, les transferts réels valident cette vélocité avec des vitesses dépassant les 3,3 Go/s. Pour les équipes gérant des bases de données volumineuses, des rendus vidéo lourds ou des modélisations 3D, ce SSD élimine les goulets d'étranglement liés au stockage.
Le provisionnement d'environnements virtuels ou le chargement de lourds applicatifs métiers s'en trouvent significativement accélérés, réduisant les temps d'attente et augmentant la productivité globale. Néanmoins, il faut noter que le système de cache SLC dynamique s'essouffle après environ 100 Go de transfert, ralentissant le débit. Bien que ce ralentissement soit relatif (maintien à 1,4 Go/s), il convient de le prendre en compte pour les workflows impliquant des transferts massifs et continus en un seul bloc.

Sécurité & intégration IT : gestion centralisée et fiabilité thermique
L'intégration de ce SSD dans un parc existant est facilitée par le logiciel Samsung Magician. Cet outil de monitoring offre une interface claire pour surveiller l'état de santé du disque, appliquer les mises à jour du firmware et optimiser les performances.

Ces fonctions sont essentielles pour une gestion proactive du matériel et prévenir les pannes. Par ailleurs, la gestion thermique est un point fort : malgré l'absence d'un dissipateur volumineux (remplacé par une fine étiquette de dissipation), la température se maintient autour de 50°C en usage standard et n'atteint son seuil critique (85°C) qu'après de longues minutes d'utilisation extrême.
Cette stabilité thermique est un gage de fiabilité, évitant le thermal throttling (bridage des performances pour cause de surchauffe) et préservant l'intégrité des données, même lors de fortes sollicitations.

Ingénierie & durabilité : TCO et pérennité de l'investissement
Le Samsung 990 Pro s'appuie sur des composants éprouvés, notamment un contrôleur propriétaire et des puces mémoires NAND MLC 176 couches.
La garantie de 5 ans ou 1200 To écrits (TBW) pour le modèle 1 To offre une visibilité sécurisante sur le cycle de vie du produit.
Ce ratio endurance/garantie assure un TCO (Total Cost of Ownership) maîtrisé, l'investissement initial étant amorti sur une longue durée d'utilisation sans risque majeur de défaillance prématurée liée à l'usure de la mémoire.

l'arbitrage pro
Le Samsung 990 Pro coche les cases d'un composant de stockage hautement performant et fiable pour un usage professionnel exigeant. Sa vélocité réelle et sa stabilité thermique en font un atout pour les stations de travail dédiées à la création de contenu lourd ou à l'analyse de données.

Toutefois, pour des usages bureautiques standards ou des serveurs de fichiers peu sollicités, son surcoût par rapport à des modèles moins véloces mais offrant des capacités de stockage plus importantes pourrait nécessiter un arbitrage. Il se positionne comme un choix premium pour les postes où la performance est le critère discriminant.

Indicateurs de performance (KPI) pro :
Débit réel mesuré : > 3,3 Go/s (lecture/écriture), garantissant des transferts rapides et fluides.
Stabilité thermique : maintien à ~50°C en usage standard, préservant la durée de vie et les performances.
Endurance garantie : 5 ans ou 1200 TBW, sécurisant le ROI sur le long terme.
Points de vigilance :
Comportement du cache SLC : ralentissement notable (autour de 1,4 Go/s) lors de transferts massifs et continus dépassant les 100 Go.
Dissipation thermique : nécessité d'ajouter un dissipateur thermique (souvent fourni avec les cartes mères pro) pour maintenir des performances optimales lors de charges de travail extrêmes prolongées, malgré la bonne gestion native.

TEST SAMSUNG 9100 PRO : UNE MÉMOIRE FACE AUX CONTRAINTES DE LA PRODUCTION INTENSIVE

Passer à la norme de stockage PCIe 5.0 n'est plus une simple promesse de vitesse, c'est un enjeu de scalabilité pour les infrastructures manipulant des données critiques. Avec le 9100 Pro, Samsung postule au label professionnel en ciblant les workflows les plus lourds.
Dans un contexte de production intensive, la théorie des 14 800 Mo/s en lecture séquentielle importe moins que la constance des flux sous charge. Sur ce point, le 9100 Pro démontre une maîtrise de l'écriture linéaire redoutable.

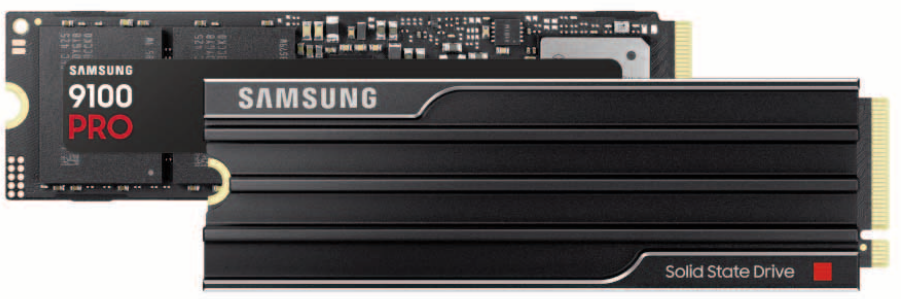
Grâce à un cache dynamique bien dimensionné, nous relevons un débit soutenu de 9 700 Mo/s jusqu'à 65 % du remplissage du disque. Cette stabilité élimine les goulots d'étranglement lors des ingestions massives de données.

L'audit révèle toutefois une légère friction sur les opérations par seconde (1,52 million d'IOPS en lecture contre les 1,85 million annoncés). Si ce décalage n'impacte pas la création de contenu, il nécessite un arbitrage pour l'hébergement de bases de données transactionnelles hautement sollicitées.

Sécurité & intégration IT : déploiement et supervision
L'intégration du 9100 Pro exige logiquement un parc de cartes mères compatibles PCIe 5.0 pour exprimer son plein potentiel, ce qui contraint la scalabilité matérielle des équipements plus anciens.
Côté supervision de flotte, la suite Samsung Magician s'impose comme un standard industriel. L'UX de l'interface permet un monitoring chirurgical de l'état de santé (S.M.A.R.T) et un provisionnement simplifié des mises à jour de microcode.
C'est un atout décisif pour anticiper les défaillances et garantir la pérennité logicielle sans alourdir la charge de l'équipe IT.

Ingénierie & durabilité : cycle de vie et gestion thermique
Avec 600 TBW d'endurance garantis sur 5 ans (modèle 1 To), le cycle de vie contractuel est solide. Cependant, le passage à la norme PCIe 5.0 implique un stress thermique.





Voici comment Google accélère la stratégie de patch de Chrome pour bloquer les attaques par IA sur votre navigateur

Alors que des mises à jour plus fréquentes et plus dynamiques des navigateurs sont en cours de préparation, Google dévoile en exclusivité ses plans de défense.



Comme l'a montré une récente vague d'attaques menées par l'IA, nous entrons désormais dans une nouvelle ère périlleuse en matière de cybersécurité. Les derniers LLM développés par diverses entreprises pionnières dans le domaine de l'IA (OpenAI, Anthropic, etc.) se sont révélés dotés de capacités cybernétiques extrêmement puissantes. Des capacités précieuses tant pour les pirates que pour les experts en cybersécurité chargés de les contrer.
Parmi ces capacités cybernétiques figure la possibilité de découvrir et d'exploiter, en quelques heures ou quelques jours, le même type de vulnérabilités qui nécessitaient auparavant des semaines, voire des mois, de travail.
Pire encore : dans la mesure où une étape d'ingénierie sociale fait partie du processus d'attaque d'un acteur malveillant, l'IA agentique peut désormais être exploitée pour déployer à grande échelle une forme de hameçonnage particulièrement pernicieuse et hautement personnalisée, connue sous le nom de « spearphishing ». Avant que l'IA agentique dotée de capacités cybernétiques avancées ne devienne accessible et abordable pour les acteurs malveillants, le spearphishing était souvent considéré comme trop gourmand en ressources. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Attention au « délai de correction »

Face à ce nouveau niveau de menace, les principaux éditeurs de logiciels de tous horizons (applications mobiles, logiciels de bureau, systèmes d'exploitation, etc.) n'ont d'autre choix que de repenser la manière de réduire, voire de combler ce que l'on appelle le « délai de correction ». Ce fossé correspond au laps de temps propice entre la divulgation publique d'une vulnérabilité et le moment où les systèmes sont, grâce à un correctif de sécurité, immunisés contre les exploits tirant parti de cette vulnérabilité.
Mais les organisations ne peuvent pas se permettre de répondre à une attaque capable de se dérouler en quelques minutes avec des processus de défense qui prennent des jours. L'expression « course à l'armement en matière de cybersécurité » n'a peut-être donc jamais été aussi pertinente pour saisir l'essence de la bataille à laquelle les défenseurs sont désormais confrontés face à des adversaires bien équipés.
Google fait partie de ces fournisseurs.
Cycle de mise à jour de deux semaines
Et l'entreprise a réduit cette fenêtre d'opportunité en annonçant la semaine dernière que les versions de bureau et mobile de son navigateur web Chrome étaient désormais soumises à un cycle de mise à jour de deux semaines. Avant ce changement, Chrome suivait un cycle de mise à jour de quatre semaines, avec des mises à jour de sécurité d'urgence en cours de cycle publiées selon les besoins.
« Réduire le délai entre l'intégration d'un correctif dans le code source public et sa mise à disposition des utilisateurs finaux permet de limiter au maximum le délai de « N jours » entre la divulgation d'une vulnérabilité et la mise à disposition d'un correctif, ce qui nous aide à nous protéger contre les menaces qui évoluent rapidement » indique Google à ce propos.
L'expression « N-day » fait référence au problème posé par le fait qu'il peut s'écouler un nombre indéterminé de jours entre le moment où une vulnérabilité est rendue publique et celui où un système (sans parler de l'ensemble des utilisateurs d'un produit populaire comme Chrome) est corrigé pour cette vulnérabilité.

La question de l'application des patchs par les utilisateurs

Pour être clair, les éditeurs de logiciels ne font pas grand cas, en public, de la découverte d'une vulnérabilité. Mais dans le cas d'un logiciel comme Chrome, dont le code source open source Chromium évolue quotidiennement, les acteurs malveillants examinent chaque modification proposée à la recherche d'indices de nouvelles possibilités d'exploitation. À ce stade, la course est lancée et, en réduisant le cycle de mise à jour de Chrome de quatre à deux semaines, Google cherche à ramener « N » (le plus long des deux) de 28 à 14 jours.
Il subsiste toutefois un problème qui échappe au contrôle de tout éditeur de logiciels. C'est une chose pour un éditeur de publier un correctif. C'en est une autre pour l'utilisateur de l'appliquer.
Les éditeurs de logiciels peuvent tout mettre en œuvre pour réduire « N ». Mais, pour diverses raisons, « N » peut s'étendre sur des mois, voire des années (si l'on considère les bornes interactives laissées sans surveillance) si le propriétaire d'un système ne tient pas compte des notifications insistantes l'invitant à mettre à jour son système.

Trouver le juste équilibre entre sécurité et lassitude face aux correctifs

En prenant Chrome comme exemple, nous avons interrogé Ben Mason, de Google, sur les détails de ce nouveau cycle de mise à jour et sur la manière dont Google envisage son fonctionnement tant pour les utilisateurs que pour les entreprises.

Ses réponses constituent non seulement une excellente source de réflexion pour tout responsable de la sécurité, mais aussi une sorte de feuille de route sur la manière dont les éditeurs de logiciels doivent repenser leurs stratégies pour protéger leurs clients contre les acteurs malveillants utilisant l'IA.
Le point de vue de Ben Mason (Google) sur nouvelle la stratégie de patch de Chrome

1. La course contre la montre face à l'IA (Les failles "N-day")

Les acteurs malveillants utilisent de plus en plus l'IA pour repérer les correctifs open source et attaquer les systèmes non mis à jour (failles N-day) en quelques minutes. Un cycle de deux semaines est-il même suffisant aujourd'hui ?
Ben Mason (Google) : Nous assistons en effet à une évolution majeure. Les modèles d'IA permettent une détection et une génération d'exploits automatisées et beaucoup plus rapides. Face à cela, notre cadence doit s'accélérer. Le passage à deux semaines est un pas de géant, mais nous testons déjà un rythme de deux mises à jour de sécurité par semaine pour garder une longueur d'avance.
L'objectif est simple : une fois qu'un correctif est public dans Chromium, chaque jour qui passe sans déploiement profite aux attaquants.

2. Le nouveau cycle : ce qui change concrètement

Sur les trois étapes d'un correctif (développement, distribution, redémarrage), c'est donc la distribution qui est accélérée ?
BM : Tout à fait. En passant d'un cycle de quatre à deux semaines, nous réduisons considérablement le temps dont disposent les hackers pour exploiter les codes publiés en open source. Et bien que ce rythme accéléré apporte aussi de nouvelles fonctionnalités plus vite, la sécurité est indéniablement le principal moteur de ce changement.

BM : En accélérant la cadence, nous établissons une nouvelle norme pour l'écosystème Web. Les autres navigateurs intègrent ces modifications selon leur propre calendrier, mais nous sommes ravis de voir l'industrie s'orienter vers des fenêtres de mise à jour plus courtes.

3. "Fatigue des correctifs" : vers la fin des redémarrages ?

Avec des correctifs plus fréquents, le risque est la "fatigue des correctifs" : les utilisateurs repoussent le redémarrage de leur navigateur, ce qui laisse une faille ouverte. Où en est l'application dynamique de correctifs (sans redémarrage) ?
BM : C'est un point crucial. Nous développons ces correctifs dynamiques pour éliminer le besoin de redémarrer complètement le navigateur. Ce projet en est à ses débuts.
Mais en attendant, nous optimisons les redémarrages en arrière-plan (quand toutes les fenêtres sont fermées, par exemple sur macOS) et la restauration des sessions pour rendre l'expérience la plus transparente possible.

4. Entreprises : sécurité vs stabilité

Les entreprises privilégient la stabilité et utilisent le canal "Extended Stable" avec des mises à jour toutes les 8 semaines. À l'ère des ransomwares et de l'IA, n'est-ce pas dangereux de privilégier la stabilité des applications au détriment de la cybersécurité ?
BM : Nous comprenons ce dilemme : éviter qu'une application métier ne plante, tout en se protégeant des ransomwares. Cependant, être sur le canal Extended Stable ne signifie pas rester vulnérable pendant 8 semaines ! Les entreprises reçoivent les mises à jour majeures toutes les 8 semaines (pour leurs tests de régression), mais les correctifs de sécurité critiques sont rétroportés et déployés chaque semaine. Les entreprises n'ont donc pas à sacrifier la sécurité pour conserver leur stabilité.
Les points clés à retenir sur la stratégie de patch de Google pour Chrome
Google passe à un cycle de mise à jour de deux semaines pour Chrome afin de réduire le délai de correction des failles.
Ce changement fait suite à l'émergence d'acteurs malveillants utilisant l'IA.
Google réfléchit à des moyens d'appliquer dynamiquement des correctifs à Chrome sans nécessiter le redémarrage du navigateur.

SUITE ET FIN

NOS MESURES relèvent des pics à 89°C au cœur des composants sous sollicitation extrême. L'exploitation du produit sans un refroidissement adéquat n'est donc pas viable en environnement professionnel.

L'acquisition de la version équipée d'un dissipateur thermique (heatsink) est impérative pour éviter le thermal throttling (baisse forcée des performances) et protéger les cellules TLC d'une usure prématurée.

Le Samsung 9100 Pro valide notre grille d'analyse, mais son déploiement doit répondre à un besoin d'infrastructure spécifique. Il ne s'adresse pas aux flottes de terminaux hybrides ou aux postes bureautiques standard, où son coût d'acquisition dégraderait le TCO global face à des solutions PCIe 4.0 déjà très performantes.
En revanche, pour des stations de travail dédiées au traitement vidéo 8K, au calcul 3D ou à la data science, la fiabilité de ses débits massifs accélère concrètement la chaîne de production. C'est un outil d'ultra-performance qu'il faut encadrer thermiquement pour garantir son ROI.

Indicateurs de performance (KPI) pro :

Continuité de charge : maintien d'un débit d'écriture à 9 700 Mo/s sur plus de la moitié de l'espace de stockage, optimisant les workflows de fichiers lourds.
Gouvernance logicielle : l'écosystème Samsung Magician offre un contrôle total sur le provisionnement des patchs et le diagnostic matériel.
Sécurité de l'investissement : couverture matérielle de 5 ans et 600 TBW, alignée avec les cycles de renouvellement IT standards.
Points de vigilance :
Management thermique : surchauffe systémique en charge (jusqu'à 89°C) imposant l'usage d'un dissipateur pour préserver l'intégrité des données.
Écart de performance IOPS : mesures en deçà des spécifications constructeur sur les opérations par seconde, à évaluer pour les cas d'usage purement transactionnels.
Pression sur le TCO : ticket d'entrée onéreux nécessitant d'identifier précisément les collaborateurs ayant un réel besoin de cette bande passante.

La "Pompéi cachée", ces paysages andins auraient été ensevelis sous une éruption volcanique

Comment s'est formée la cordillère des Andes ? Selon une équipe de chercheurs britanniques de l'University College London (UCL), une immense éruption volcanique survenue il y a 22 millions d'années aurait enseveli toute une région du nord du Chili. Une véritable "Pompéi" à l'échelle d'un paysage qui livre aujourd'hui ses secrets.



La "Pompéi cachée"

Il y a 21,9 millions d'années, une région du Chili a vu son paysage transformé. Autrefois, une montagne de roches volcaniques, appelées ignimbrite, recouvrait une superficie six fois supérieure à celle de Santiago, la capitale du Chili (ou près de trois fois supérieure à celle de la région du Grand Londres), atteignant par endroits un kilomètre de profondeur. Les chercheurs de l'University College London (Angleterre) ont étudié ces roches volcaniques émises par la caldeira de Lauca.

Dans les résultats publiés dans la revue Science Advances, des chercheurs "montrent qu'une éruption volcanique géante a agi un peu comme le Vésuve, mais à l'échelle d'un paysage entier". Cela a eu pour conséquence d'enfouir le terrain sous-jacent (la couche de sol ou de roche située directement en dessous d'une autre couche de surface) et a permis de la préserver de l'érosion. Il s'agit d'une véritable mine d'informations pour les chercheurs, ces derniers comparant cette éruption à celle de Pompéi.

Andes : une formation lente et constante

Dans le cadre de leurs travaux, les chercheurs ont "simulé des centaines de paysages anciens possibles, à l'aide de modèles permettant d'étudier comment les rivières façonnent les chaînes de montagnes". Le but était de déterminer quel type de paysage était enfoui sous le dépôt volcanique. Ils ont alors constaté que "seuls des paysages au relief relativement faible, semblables à de douces collines montagneuses, auraient pu l'être".

Cela a permis aux chercheurs de comprendre que cette partie des Andes "se formait lentement, avec des roches poussées vers le haut d'un quart de kilomètre (soit 260 m) par million d'années (soit l'équivalent de 2,5 cm, tous les 100 ans)". Les auteurs estiment que "ce taux est lent comparé à de nombreuses zones de soulèvement rapide des chaînes de montagnes actives". Ils prennent notamment l'exemple de certaines parties de l'Himalaya, "où le soulèvement et l'érosion peuvent se produire à des vitesses de plusieurs millimètres à centimètres par an". Il ne s'agit pas d'une découverte, mais cela permet de confirmer "des recherches antérieures portant sur les minéraux présents dans la roche".

Un paysage figé dans le temps

Dans un communiqué, Dr Byron Adams, auteur principal de l'étude et chercheur au département des sciences de la Terre de l'University College London, explique que "ce paysage a été enseveli par une gigantesque éruption volcanique, un peu comme Pompéi, mais à une échelle bien plus importante. Au lieu de recouvrir une ville, des mélanges brûlants de cendres volcaniques, de fragments de roche et de gaz ont balayé tout un paysage, engloutissant le terrain sous-jacent".

Selon lui, "Pompéi illustre comment les éruptions volcaniques peuvent figer un moment de l'histoire humaine". Mais ces travaux montrent que "des éruptions bien plus importantes peuvent également figer des moments de l'histoire de la Terre, enfouissant des paysages entiers sous des dépôts volcaniques et préservant des indices sur la formation des montagnes avant l'éruption".

Au Vietnam, l'eau potable peut contenir jusqu'à 300 fois plus d'arsenic que le seuil recommandé



DANS les régions du delta du fleuve Rouge et du Mékong, au Vietnam, la teneur en arsenic des eaux souterraines est parfois 100 à 300 fois supérieure aux recommandations limites préconisées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces sources alimentent en eau des millions de Vietnamiens et constituent un risque majeur pour la santé publique.

u cours des dernières décennies, les eaux souterraines sont devenues l'une des principales sources d'eau potable pour les populations du delta du fleuve Rouge, au nord, et du delta du Mékong, au sud, du Vietnam. Pourtant une partie de ces eaux est fortement polluée par des métaux lourds, notamment l'arsenic, naturellement présent dans la croûte terrestre et d'une grande toxicité, révèle une étude parue en 2025, dans le numéro spécial Environmental Chemistry : arsenic contamination. "Jusqu'à 10 millions de personnes pourraient être exposées", alerte Tran Le Luu, co-auteur et professeur associé à l'université vietnamienne-allemande d'Ho Chi Minh.

De 2010 à 2020, le chercheur a prélevé environ 1 000 échantillons afin d'analyser la qualité des nappes souterraines dans ces deux régions du pays. En 2017, il publie un premier article dans la revue Environmental Science and Pollution Research. C'est à partir de ces données mises à jour que les auteurs de l'étude ont observé une concentration en arsenic parfois 100 à 300 fois supérieure aux recommandations de l'OMS de 10 µg/L (microgrammes par litre). "Aujourd'hui certains niveaux peuvent sûrement être réduits de 30 à 50 µg/L, mais ils restent supérieurs au seuil critique", assure le scientifique.

Hanoï et deux régions frontalières avec le Cambodge en zone rouge Le delta du fleuve Rouge, berceau de la capitale historique de Hanoï, est sans aucun doute la région la plus touchée avec des taux allant de 0.1 à 3 050 µg/L. Dans trois des huit stations de traitement d'eau de la ville, les échantillons prélevés sont 24 à 32 fois plus riches en arsenic que les recommandations limites et trois à huit fois supérieurs dans les cinq autres. Dans les habitations individuelles, 27 des 29 échantillons d'eau du robinet analysés présentaient une concentration moyenne, là encore, trois fois au-dessus de la norme autorisée. Ce, sachant que la concentration en arsenic est plus faible dans l'eau du robinet, l'arsenic dissous pouvant se lier aux oxydes de fer présents sur les parois internes des canalisations. Les provinces alentour de Ha Tay, Ha Nam, et Hung Yen ont également été identifiées à risque avec une concentration réciproque jusqu'à 60, 80 et 50 fois supérieure aux recommandations de 10 µg/L, détaille l'étude. Dans la région du delta du Mékong, dans laquelle s'écoule le fleuve mythique du même nom, la concentration moyenne en arsenic est supérieure à 50 µg/L et s'étend de 0.1 à 1 351 µg/L. Quatre zones localisées dans les provinces d'An Giang et de Dong Thap, près de la frontière avec le Cambodge, sont particulièrement touchées. Sur les 460 puits étudiés dans la région, 26 % des échantillons ont révélé des concentrations supérieures à la recommandation limite de l'OMS, précise l'étude de 2017.

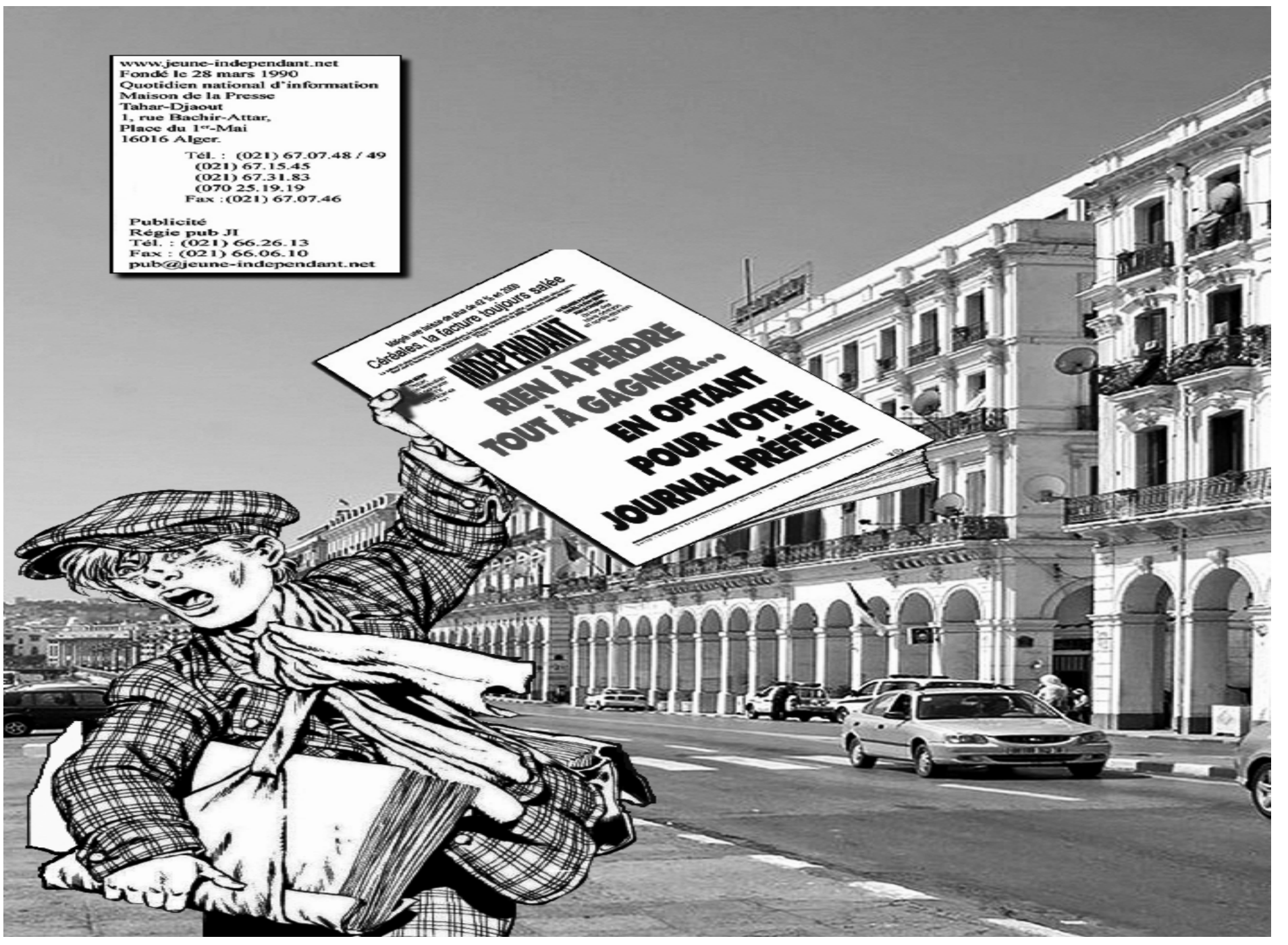
تهنئة

بمناسبة ازديان فراش العائلة بمولود جديد
يتقدم الأهل والأحباب بأحرّ التهاني وأصدق
التبريكات إلى السيد

رزيق والسيدة حاج موسى ابتسام

بمناسبة قدوم مولودهم رحيل ريان، التي
أشرقت بقدومها أنور الفرح والسعادة، وذلك
بتاريخ 13 سبتمبر 2026.
نسأل الله عزّ وجلّ أن يجعله من مواليد السعادة،
وأن ينبته نباتًا حسنًا، ويحفظه لوالديه، ويرزقه
الصحة والعافية وطول العمر، وأن يجعله قرة
عين لهما، ويفرح به قلوبهما.

ألف مبروك، جعله الله من الصالحين، وبارك الله



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

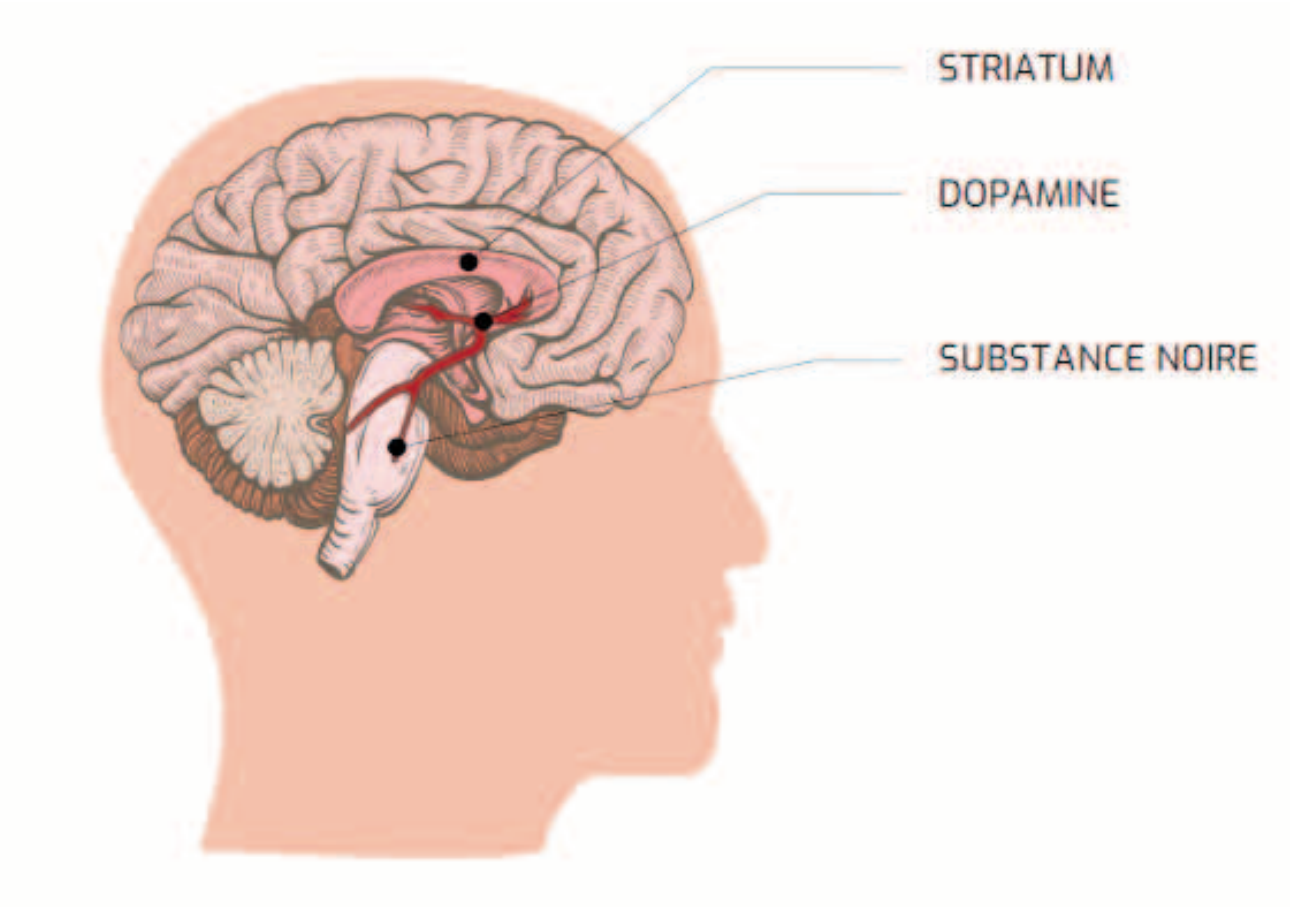
- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Mémoire : définition, rôle, fonctionnement, troubles

Apprendre, retenir et restituer sont les fonctions de la mémoire. Elle définit notamment notre personnalité. Définition, rôle, types et troubles associés



BIEN-ÊTRE

La mémoire est un processus biologique à l'origine de notre capacité à assimiler, se souvenir et restituer une information. L'hippocampe est une structure primordiale pour le fonctionnement de la mémoire dans le cerveau. Il existe plusieurs "types" de mémoire qui fonctionnent selon un processus en trois étapes. "Des troubles de la mémoire peuvent survenir progressivement ou brutalement" le neurologue et secrétaire général de la Fédération Française de Neurologie (FFN). Quel est le rôle de la mémoire ? Quelles sont les maladies associées à la mémoire ? Comment renforcer sa mémoire ?

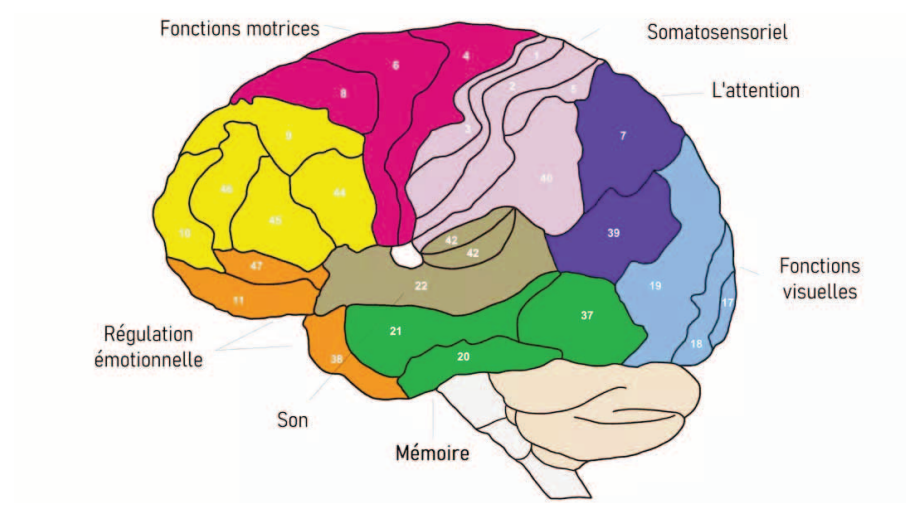
Définition : c'est quoi la mémoire ?
La mémoire est la faculté d'apprendre, de retenir et de rappeler une information passée et ce qui s'y trouve associée pour interagir avec notre environnement. Elle se compose des savoir-faire, des connaissances et des souvenirs.

Comment fonctionne la mémoire ?
L'hippocampe est la structure emblématique de la mémoire, elle-même connectée à d'autres réseaux de neurones pour former ce qu'on appelle le circuit de Papez. La mémoire suit un processus de 3 étapes :

► L'encodage ou l'apprentissage ; capacité de sélectionner et d'apprendre une information. Le cerveau filtre ce qu'il met en mémoire.

► Le stockage ou "consolidation" ; long processus pendant lequel l'information est révisée, ré-apprise. Cette phase dure plusieurs mois après l'apprentissage.

► Le rappel ; la capacité du cerveau à retrouver l'information, reprendre les informations sensorielles pour reconstruire le souvenir. "La reconstruction du souvenir effectuée par la mémoire, comme son nom l'indique, implique un risque d'erreurs".



Quel est le rôle de la mémoire ?
La mémoire permet d'apprendre, de retenir et de rappeler une information. "Elle bâtit nos connaissances. Nous sommes un agrégat de souvenirs depuis notre naissance, souvenirs qui définissent notre personnalité et influencent nos comportements" indique le neurologue.

Quels sont les différents types de mémoire ?
La mémoire se divise en de multiples découpages différents. Parmi les types de mémoire les plus connus :
► Le découpage entre la mémoire déclarative ou explicite (on retient et recherche activement et consciemment) et la mémoire implicite (dont la mémoire procédurale est une forme) qui porte sur des évènements dont l'apprentissage et la restitution se fait à notre insu. Conduire une voiture ou rouler à vélo sont des apprentissages qui font appel à la mémoire procédurale, elle s'exprime de façon inconsciente quand on est en action. Le Genevois Edouard Claparède a réalisé une expérience sur un patient amnésique qui oubliait tous ses souvenirs au bout de quelques minutes. Un matin, lors de sa visite médicale, il lui serre la main avec une épingle à nourrice cachée au fond de la sienne. Le lendemain, le professeur tente de serrer à nouveau la main du patient, qui refuse sans savoir pourquoi. Le souvenir s'était envolé. Mais il lui restait une méfiance inconsciente justifiée par un fait réel. "Le patient avait intégré que dans cette pièce, serrer la main de cette personne, allait être préjudiciable
► La mémoire explicite comprend elle-même deux sous-types :

La mémoire épisodique : mémoire d'un évènement qui est très bien situé dans le temps et espace, avec une forte valence émotionnelle et qui est unique. La plupart des évènements autobiographiques sont des souvenirs épisodiques. Par exemple, vous vous êtes cassé la jambe en sortant de chez vous il y a 1 semaine.
La mémoire sémantique : mémoire des connaissances générales comme le calcul, la géographique, les langues etc impliquant une faible valence émotionnelle. Par exemple, Rome est la capitale de l'Italie.
► Le découpage entre la mémoire verbale ou auditive et la mémoire visuelle. "Certaines personnes ont une excellente mémoire auditive, d'autres ont une meilleure mémoire visuelle" souligne notre interlocuteur

► Le découpage entre la mémoire rétrograde (qui concerne les événements précédant le début de la maladie ou un traumatisme) et la mémoire antérograde qui concerne les souvenirs récents. (survenus après le début de la maladie ou un traumatisme).

Quels sont les maladies responsables de troubles de la mémoire ?
De nombreux troubles sont associés à la mémoire. Parmi les plus connus on peut citer :

► La maladie d'Alzheimer pour laquelle la mémoire antérograde est abimée, l'amnésie porte sur les évènements nouveaux. Au début, une bonne part de la mémoire rétrograde est très bien conservée et les souvenirs anciens très bien retenus.
La maladie d'Alzheimer est une maladie progressive qui touche la consolidation de la mémoire.
► L'AVC touche des régions importantes dans le fonctionnement de la mémoire de façon brutale.
► Plus rarement, les tumeurs cérébrales peuvent toucher les régions de la mémoire.

"Plus vous entraînez votre mémoire, plus vous l'améliorez"

► Dans certains cas, une crise d'épilepsie peut causer un trouble de la mémoire transitoire. Pendant la crise, le circuit consolidation ne fonctionne plus et provoque un "trou de mémoire".

► L'ictus amnésique désigne un trouble de la mémoire antérograde d'installation brutale qui va durer moins de 24h pendant lequel le malade n'arrête pas de poser les mêmes questions. Il guérit sans séquelles.
C'est une forme de sidération fonctionnelle dont l'origine peut être une forte émotion ou un traumatisme crânien mineur. C'est un trouble de la mémoire transitoire.

► Le syndrome de Korsakoff, qui est décrit chez les personnes souffrant d'alcoolisme. Il est lié à une carence extrême en vitamine B1 qui cause des lésions du cerveau dans le circuit de la mémoire. L'amnésie antérograde est massive, l'amnésie rétrograde est importante. Les patients atteints sont totalement inconscients de leur trouble et confabulent. Le malade mélange ses souvenirs, en créent d'autres à son insu : c'est pourquoi la confabulation peut être définie comme un " mensonge honnête ". Les malades font aussi des fausses reconnaissances.

► Une cause plus rare de syndrome de Korsakoff a été décrite chez les femmes enceintes, touchées par l'hyperémèse gravidique (vomissements incoercibles du premier trimestre de la grossesse, entraînant une carence en vitamine B1). Elles peuvent développer des troubles de la mémoire. Mais en général, ce risque est très bien prévenu.

Par ailleurs, l'anxiété, le stress nuisent à la qualité de l'apprentissage et du rappel ; le manque de sommeil à la consolidation de la mémoire.

Agence Nationale De l'Amélioration
et Du Développement Du Logement
Direction Régionale d'Alger Est
BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER

ANADL وكالة عدل

الوكالة الوطنية لتحسين السكن و تطويره
المديرية الجهوية للجزائر العاصمة شرق
الصندوق البريدي 62 سعيد حمدين بئر مراد رايس
الجزائر

NIF : 000016001405697
Adresse : BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS -ALGER
PROGRAMME : LOGEMENTS LOCATION-VENTE
Réf :...../DRAE/AADL/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Portant sur l'étude Et Suivi Des Travaux De Réalisation De **2500** Logements Location-vente En TCE Avec Locaux A Usage Commercial, Professionnel Et Conciergeries Y Compris Les Travaux De Viabilisation sis à **BEJAIA Commune de BEJAIA, Wilaya De BEJAIA. Programme logements location-vente AADL 03 Tranche 300 000 Logements Zone 01**

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction Régionale d'Alger Est de l' Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement **(AADL/DRAE)**, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés au concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre) **N°80/DRAE/AADL/2026 paru dans les quotidiens nationaux «le jeune indépendant et el fadjr» 03/06/2026 et 02 presses électronique «tsa-algerie et interlignes» du 07/06/2026 et notament les candidats présélectionnées par l'invitation paru dans les quotidiens nationaux «el fadjr» 21/07/2026 et «le jeune indépendant» 22/07/2026 et 02 presses électronique «tsa-algerie et interlignes» du 26/07/2026**, que l'attribution provisoire du marché est octroyée selon les critères ci-dessous au soumissionnaire suivant :

BET retenu	N.I.F	Note Globale Sur /100 points
BUREAU D'ÉTUDE DE HABITAT D'ALGER (BEHA)	000116001541766	85,61

Montant de la Soumission En DA/TTC	Montant de la Soumission En DA/TTC Après correction	Montant En DA/TTC Validé par la COPEO	Délai De Réalisation	Critères d'Attribution
302 792 500.00	302 792 500.00	302 792 500.00	44 mois	La note la plus élevée

Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs candidatures, sont invités à se rapprocher des services de l'AADL DRAE, au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.
Les soumissionnaires contestants, le choix opéré par le service contractant peuvent introduire des recours auprès de la commission des marchés compétente, dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première publication du présent avis.

Le Jeune Indépendant **du 28/09/2026 / ANEP 2616032056**

LE DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Direction de l'Éducation de la Wilaya de Médéa NIF :

096216019049130 *Avenue Salvador, Quartier El Mssalla, Médéa 26000*

AVIS D'ANNULATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Suite à l'avis d'appel d'offres n° 63/2026 relatif aux projets de :

- Renouvellement des équipements scolaires et leurs composantes pour les établissements d'enseignement du cycle secondaire de la wilaya de Médéa, N° 63/2026.

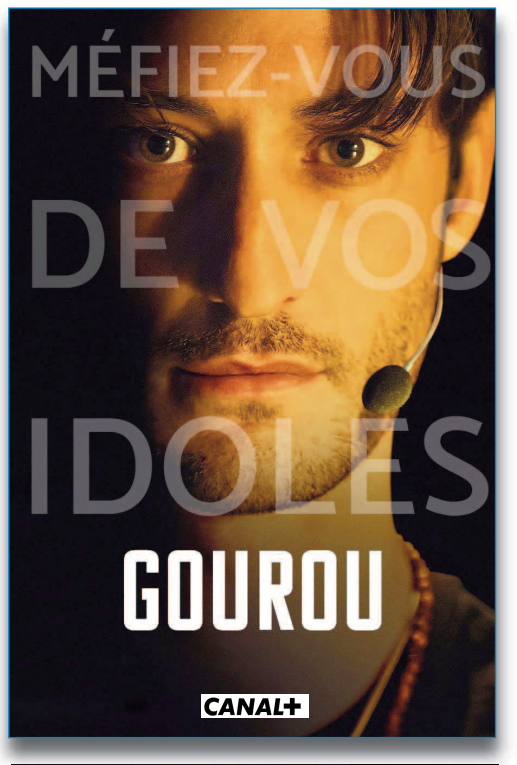
La Direction de l'Éducation annonce **l'annulation de l'attribution provisoire** datée du **02/08/2026** concernant l'appel d'offres susmentionné dans mon journal(عالم الاهداف en arab et **Le jeune indépendant** en français.

Le Jeune Indépendant **du 28/09/2026 / ANEP 2616032161**







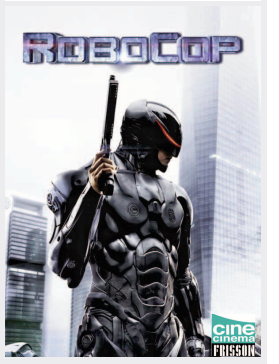








JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Ligue des Nations UEFA — TF1
Belgique / France

21h00 Série de suspense - France 2025 — France 2
Les aventurières

20h50 Téléréalité - 2026 — M6
L'amour est dans le pré

20h52 Thriller France - 2025 — CANAL+
Gourou

21h25 Film de guerre — W9
Etats-Unis - 2001
Pearl Harbor

22h35 Film de science-fiction — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2014
Robocop

21h05 Série humoristique — 6ter
France
Kaamelott

21h00 Drame - France 2021 — CINE+ PREMIER
Illusions perdues

21h00 Cérémonie — CANAL+ SPORT
La nuit du rugby

19h30 Drame 2025 — CINE+ CINEMA
Anges & Cie

20h50 Film d'aventures — CANAL+ family
Grande-Bretagne - 2004
Deux Frères

21h25 Film fantastique — TMC
Etats-Unis - 2008
Twilight, chapitre 1 : fascination

21h00 la chaine ACTION



Téléfilm d'horreur (Etats-Unis - Canada - 2015)

Piégés

Des corps décapités sont retrouvés dans les bois d'une petite bourgade d'Alaska. En compagnie de son frère Rowan qu'il avait perdu de vue, le shérif adjoint Beckett se lance alors à la recherche de son épouse partie se balader en pleine nature car il crain pour a vie. Les deux frères qui s'étaient perdus de vue se retrouvent dans leur maison d'enfance et se lancent dans une l'expédition en pleine forêt qui tourne vite au cauchemar. Car les deux frères croisent bientôt la route d'un redoutable prédateur assoiffé de sang.

22h35

Film d'action (Australie - 2019)

Danger Close

Vietnam, le 18 août 1966. Pendant plusieurs heures, le major Harry Smith et ses 108 hommes, pour la plupart jeunes et inexpérimentés, se battent contre 2500 soldats Vietcong et nord-vietnamiens. Repliés dans une plantation de caoutchouc, les militaires australiens et néo-zélandais voient leur stock de munitions s'amenuiser, leurs pertes humaines augmenter et les forces ennemies se préparer à un assaut final pour les écraser...

HORAIRES DES PRIÈRES

| ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| 04:45 | 12:20 | 15:43 | 18:17 | 19:38 | 04:50 | 12:24 | 15:48 | 18:22 | 19:42 | 05:05 | 12:38 | 16:02 | 18:36 | 19:56 | 04:59 | 12:29 | 15:54 | 18:28 | 19:44 | 05:12 | 12:45 | 16:10 | 18:43 | 20:03 | 05:17 | 12:50 | 16:14 | 18:48 | 20:08 | 05:20 | 12:53 | 16:17 | 18:51 | 20:11 |

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8602 – LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	30°	21°
Oran	25°	21°
Constantine	32°	16°
Ouargla	32°	22°

PLAQUES D'IMMATRICULATION FALSIFIÉES

Jusqu'à cinq ans de prison et 500 000 dinars d'amende

La Gendarmerie nationale rappelle les lourdes sanctions prévues par le nouveau Code de la route pour les plaques d'immatriculation falsifiées ou ne correspondant pas au véhicule. Les contrevenants s'exposent jusqu'à 5 ans de prison, à 500 000 DA d'amende et, dans certains cas, à la confiscation du véhicule.

L'alerte concerne notamment les plaques portant un numéro provisoire ou étranger qui ne correspond pas à l'immatriculation réelle du véhicule. Dans une publication diffusée sur sa page officielle d'information routière «Tariki», la Gendarmerie nationale a rappelé les sanctions encourues par les contrevenants, en citant notamment le cas des plaques portant le numéro provisoire «16-00» ou une immatriculation étrangère.

Cette mise en garde intervient alors que les autorités accordent une attention soutenue à la conformité des plaques d'immatriculation, élément permettant l'identification du véhicule. La réglementation impose en effet que le numéro apposé sur la plaque corresponde aux données d'immatriculation du véhicule.

Le nouveau Code de la route, adopté par la loi n° 26-09 du 12 mai 2026 et publié au Journal officiel n° 36, prévoit précisément les sanctions applicables aux plaques falsifiées ou portant des inscriptions ne correspondant pas au véhicule ou à son propriétaire.

L'article 144 distingue deux situations. La mise en circulation, en connaissance de cause, d'un véhicule muni d'une plaque d'immatriculation falsifiée est punie d'un emprisonnement de trois à cinq ans, assorti d'une amende de 300 000 à 500 000 DA. Lorsque la plaque porte, en connaissance de cause, des inscriptions qui ne correspondent pas au véhicule ou à son propriétaire, la peine prévue est de trois mois à deux ans d'emprisonnement, avec une amende comprise entre 50 000 et 200 000 DA. En cas de récidive, les peines sont doublées.



Gare aux fausses plaques.

Le tribunal ordonne en outre la confiscation du véhicule et, le cas échéant, des équipements utilisés pour commettre l'infraction. C'est dans ce cadre que la Gendarmerie nationale cite notamment l'utilisation de plaques portant un numéro provisoire tel que «16-00», dès lors que celui-ci ne correspond plus à l'immatriculation du véhicule, mais aussi les plaques affichant un numéro étranger dans les mêmes conditions.

Les plaques provisoires ne sont pas, en elles-mêmes, interdites. La réglementation prévoit leur utilisation pour les véhicules autorisés à circuler provisoirement avant leur immatriculation définitive ou dans certaines situations particulières. Les anciennes séries W et WW, par exemple, étaient expressément prévues pour la circulation provisoire.

Le problème se pose donc lorsque le numéro apposé sur le véhicule ne correspond plus à sa situation administrative. La Gendarmerie nationale avait déjà alerté, par le passé, sur l'utilisation de plaques «16-00», «48-00» ou d'anciennes immatriculations ne correspondant pas aux données figurant sur la carte d'immatriculation.

Outre la correspondance du numéro, la plaque d'immatriculation doit respecter des caractéristiques techniques précises. Les textes réglementaires encadrent notamment ses dimensions, la disposition des chiffres et des lettres, leur visibilité et les conditions de fixation sur le véhicule.

La réglementation impose que la personnalisation et la fixation des plaques soient effectuées sur présentation des documents d'immatriculation et dans le respect des normes techniques. Les plaques fantaisistes, les caractères illisibles ou toute modification masquant le numéro sont interdits, notamment par une attache-remorque, une saleté excessive ou un vernis anti-radar.

Le nouveau Code de la route prévoit par ailleurs le recours aux radars, caméras et autres dispositifs automatisés pour constater les infractions.

Khalil Aouir

TRANSMISSION DE L'HISTOIRE

L'ONEC appelée à contribuer à la bataille mémorielle

A L'OUVERTURE de la 47e session du Conseil national de l'Organisation nationale des enfants de chouhada, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a appelé, hier, l'organisation à contribuer aux deux projets engagés sur instruction du président de la République, les Assises nationales de la mémoire et de l'Histoire et le projet de loi sur la mémoire nationale.

Dans une allocution de Tacherift, lue par son chef de cabinet, Karim Belhadad, le ministre a indiqué que ces deux projets répondent aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Il a souligné que leur mise en œuvre intervient dans un contexte où la mémoire nationale est considérée comme «le rempart imprenable de notre souveraineté» et un «fondement essentiel» de la construction de l'Algérie.

Le premier projet concerne la tenue des Assises nationales de la mémoire et de l'Histoire, qui doivent réunir institutions, chercheurs et universitaires, organisations nationales et acteurs de la société civile autour d'une réflexion commune sur la préservation de la mémoire et la transmission de son message aux nouvelles générations.

Le second porte sur l'élaboration d'un projet de loi sur la mémoire nationale. Les deux dossiers avaient été annoncés par Tacherift en mai dernier parmi les projets engagés par son département sur instruction présidentielle.

Dans son message, le ministre a présenté ces deux initiatives comme des «piliers» des projets consacrés à la mémoire nationale. Leur préparation doit, selon lui, permettre de consolider les mécanismes de préservation de l'héritage historique et de renforcer sa transmission.

L'ONEC apparaît directement concernée par cette démarche en raison de sa vocation et de son histoire. Regroupant les enfants de chouhada, elle porte une mémoire familiale directement liée à la Révolution de Novembre et participe depuis plusieurs années aux activités consacrées à sa transmission. C'est sur cette expérience que le ministère entend s'appuyer. Tacherift a rappelé que l'ONEC fait partie des organisations nationales qui accompagnent régulièrement les activités de son département et contribuent à ses programmes liés à la mémoire et aux droits des moudjahidine et ayants droit. Il a souligné, dans ce cadre, l'importance accordée à la transmission de l'histoire aux générations issues de l'Indépendance.

Pour l'ONEC, l'enjeu dépasse donc la seule participation à une rencontre institutionnelle. Son implication est désormais attendue dans une démarche appelée à associer différents acteurs autour de la mémoire nationale, avec les Assises comme espace de concertation et le futur projet de loi comme cadre législatif.

La 47e session du Conseil national de l'organisation intervient ainsi avec une feuille de route précise, celle de faire entendre la voix et l'expérience des enfants de chouhada dans la préparation de deux projets consacrés à la préservation et à la transmission de la mémoire nationale.

Sihem B.



TEBBOUNE A REÇU LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT HELLÉNIQUE

Le partenariat algéro-grec se renforce

EN CONCLUSION d'une visite officielle jalonnée d'accords et d'échanges, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier le président du Parlement hellénique, Nikitas Kaklamanis. Un entretien de haut niveau qui intervient dans le sillage du protocole de coopération parlementaire signé entre le Conseil de la nation et le Parlement grec et qui traduit la volonté partagée de renforcer les relations bilatérales.

Cette audience est venue couronner une visite marquée par le resserrement des liens institutionnels entre les deux pays et la signature d'un protocole de coopération parlementaire.

À l'issue de son entretien à la Présidence, le président du Parlement hellénique a fait état d'une «quasi-convergence sur l'ensemble des sujets» abordés. Il a indiqué que la délégation grecque avait eu «l'honneur» d'être reçue par Abdelmadjid Tebboune et de lui transmettre «les sentiments d'amitié et de solidarité du peuple grec envers le peuple algérien et envers Monsieur le président de la République à titre personnel».

Nikitas Kaklamanis a également exprimé son appréciation des réalisations de l'Algérie depuis l'Indépendance. «Après avoir pris connaissance de ce qui a été réalisé en Algérie au cours des cinquante années qui ont suivi l'Indépendance, j'ai exprimé mon admiration et félicité l'Algérie pour les réalisations accomplies», a-t-il déclaré.

Concernant les perspectives des relations bilatérales, le responsable grec a fait ressortir l'engagement des deux parties à poursuivre leurs efforts pour approfondir les liens entre Alger et Athènes. «Nous nous sommes engagés, chacun dans le cadre de ses fonctions, à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer davantage l'amitié et les relations entre la Grèce et l'Algérie, ce qui sera dans l'intérêt des deux peuples», a-t-il affirmé.

Les pourparlers se sont déroulés en présence du président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, du ministre d'État chargé de l'Inspection générale des services de l'État et des Collectivités locales, Brahim Merad, et du conseiller auprès du président de la République chargé des Affaires diplomatiques, Amar Abba.

K. A.